

PORTE OUVERTE

Bulletin de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Volume XVII, numéro 1 • Automne 2005

DOSSIER

DÉLINQUANCE SEXUELLE : L'envers des apparences

INTERVENIR AUPRÈS DES AGRESSEURS SEXUELS : Une question de patience

DISCIPLINE, RESPONSABILITÉ ET LIBERTÉ : Le retour en communauté vu par un pédophile

INTERVENING WITH SEXUAL OFFENDERS: A Matter of Patience



Après
18 ans à la direction
de l'ASRSQ :

**JOHANNE VALLÉE
RELÈVE DE NOUVEAUX
DÉFIS À QUÉBEC**



SOMMAIRE



Volume XVII, numéro 1 - Automne 2005

Véhicule d'information et d'échanges des organismes communautaires de services en matière de justice pénale, PORTE OUVERTE est publié par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

Les articles de PORTE OUVERTE n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par le Conseil d'administration, son président ou la directrice générale.

La rédaction se réserve le droit de couper et / ou de corriger les textes soumis pour publication. Chaque fois que cela s'applique, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

ASRSQ
2000, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2H 1E4
Téléphone: (514) 521-3733
Télécopieur: (514) 521-3753
Courriel: webmaster@asrsq.ca
Site web: <http://www.asrsq.ca>

Collaborateurs

Jocelyn Aubut, Jules Beaulac,
Jean-Claude Bernheim, Line Bernier,
Marie-Eve Bourgoin, Nicodème
Camarda, Jean-François Cusson, Gilles
David, Mohamed Lotfi, Marie-Andrée
Proulx, Josée Rioux, Benoît St-Jean,
Monique Tardif, Michel Vézina

Comité de rédaction

Jean-François Cusson,
Marie-Andrée Proulx,
Josée Rioux

Abonnements

Chantal Traversy

Infographie

Pierre Desbiens
DesGraphes

Impression

Atelier d'imprimerie de l'EDQ

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1192-3008

Les ministères de la Sécurité publique
du Québec et du Solliciteur général
du Canada subventionnent la publication
de PORTE OUVERTE.

Envoi de publication
Convention no 40014948

ÉDITORIAL

QUEL AVENIR POUR LE TRAITEMENT EN DÉLINQUANCE SEXUELLE AU QUÉBEC? 3

DOSSIER

«CENT FOIS SUR LE MÉTIER NOUS REMETTRONS NOTRE OUVRAGE» 4 - 5

«IF AT FIRST YOU DON'T SUCCEED... KEEP TRYING!» 6 - 7

DISCIPLINE, RESPONSABILITÉ ET LIBERTÉ :
Le retour en communauté vu par un pédophile 8- 9

LES HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DURANT LEUR ENFANCE :
Une réalité! 10 - 11

FEMMES AGRESSEURES SEXUELLES :
Un conflit d'identité entre la femme et la mère 12 - 13

LA RÉPARATION :
Une approche prometteuse dans le traitement des incestueux 14

RÉFLEXION DE PROFANE

UN CURÉ EN PRISON... 15

ACTUALITÉS

APRÈS 18 ANS À LA DIRECTION DE L'ASRSQ,
JOHANNE VALLÉE ACCEPTE DE RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS 16 - 17

LE TRAVAIL EN DÉTENTION
ET LA SANTÉ DES AGENTS DES SERVICES CORRECTIONNELS :
Évolution de la situation de 2000 à 2004 18 - 19

RÉSEAU

MIRAGE: Nouveau programme pour les personnes fraudeuses
à Expansion-Femmes de Québec 20

SOUVERAINS ANONYMES, POUR L'ESSENTIEL 21

LA MAISON THÉRÈSE-CASGRAIN FÊTE SES 25 ANS. 23

À LIRE

À L'OMBRE DU PÉNITENCIER DE DONNACONA 22

GUANTANAMO: Le baignoire du bout du monde 22

*Pour ne rien manquer des actualités correctionnelles,
visitez notre site Internet:
www.asrsq.ca*

QUEL AVENIR POUR LE TRAITEMENT EN DÉLINQUANCE SEXUELLE AU QUÉBEC?

par Jocelyn Aubut

Avec le Congrès international francophone sur l'Aggression sexuelle qui se tiendra à Hull du 4 au 7 octobre prochain, l'ASRSQ a proposé de confier sa page éditoriale à Jocelyn Aubut. Monsieur Aubut est professeur agrégé de clinique à la faculté de médecine-psychiatrie de l'Université de Montréal. Il travaille aussi à l'Institut Philippe Pinel de Montréal. Jocelyn Aubut est connu pour ses opinions franches, mais toujours très d'actualité. Il est connu comme militant depuis plusieurs années à améliorer le traitement des agresseurs sexuels pour l'ensemble du Québec.

Pour la deuxième fois, le Québec sera l'hôte du CIFAS (Congrès international francophone sur l'Aggression sexuelle). Ce congrès témoigne de l'énergie, du dynamisme et du leadership des intervenants québécois dans le traitement des agresseurs sexuels. L'expertise québécoise dans ce domaine est reconnue sur le plan international depuis plusieurs années. Nombre de cliniciens et chercheurs sont allés présenter leurs travaux à l'étranger. Un nombre incalculable de stagiaires sont venus au Québec pour apprendre notre savoir-faire. Plusieurs Québécois ont agi à titre de consultants pour des pays européens dans l'élaboration de stratégies nationales d'intervention auprès des agresseurs sexuels.

Quelle ironie de constater que les intervenants québécois ne sont pas entendus dans leur propre province! Bien sûr, il y a eu des comités, des consultations qui ont accouché d'un Comas (Comité d'Orientation en Matière d'Aggression sexuelle). Mais dans les faits, il n'y a pas au Québec de stratégie nationale concertée de prise en charge des agresseurs sexuels. Pourtant, il y en a une au plan canadien. C'est vrai que le Canada est une nation, pas le Québec. On n'est qu'une province et on se comporte comme des provinciaux.

Pourtant, ce n'est certainement pas l'expérience ni l'expertise qui manquent au Québec, car malgré le peu de soutien politique, le Québec a développé des styles d'intervention diversifiés (approches institutionnelles, communautaires, etc.) qui enrichissent la palette d'intervention auprès des agresseurs sexuels. Heureusement, le Québec ne s'est pas laissé imposer

une approche unique, homogénéisée, qui a tendance à aplatir les contours de l'humain plutôt que de les mettre en valeur. Mais tout cela à quel prix?

Cette diversité d'options se retrouve aussi dans la diversité, voire plutôt la disparité de l'accessibilité au traitement pour les agresseurs sexuels sur l'ensemble du territoire québécois. Les agresseurs et éventuellement leurs victimes, n'ont pas tous la même chance dépendant de l'endroit où ils se trouvent au Québec, car les ressources déjà minces sont réparties de manière inégale.

Ce n'est pas que le problème soit si complexe ou insoluble. Le RIMAS (Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle), entre autres, a déjà proposé au Ministère des solutions réalistes, pragmatiques, et abordables. Mais au fait de quel ministère s'agit-il? Depuis des années, un jeu de ping-pong incessant se joue entre la Santé, la Justice et la Sécurité publique.

De temps à autre, car l'opinion publique s'agite, comme dans le cas de l'affaire Bastien, les Ministères nous proposent un autre comité consultatif qui en général a autant de valeur qu'une érection matinale. On ne sait pas trop d'où ça vient, ça ne donne pas grand-chose et ça repart comme c'est venu, c'est-à-dire d'une manière insignifiante.

Au-delà de l'ironie qui précède, une colère m'habite. J'ai traité des agresseurs sexuels durant plus de 20 ans. Je sais combien ils sont difficiles à traiter, je sais quels ravages ils peuvent faire. Je sais malgré tout qu'on peut en aider un certain nombre. Je sais qu'on peut diminuer le nombre de victimes qu'ils feront. Je suis en colère devant cette inertie politique, tous gouvernements confondus. Je suis en colère parce que je sais qu'au Québec on pourrait faire mieux. Je suis en colère parce que je sais qu'il faudra un crime de sang atroce pour éveiller les consciences.

Quelle ironie

de constater

que les intervenants

québécois ne sont pas

entendus dans

leur propre province!



« CENT FOIS SUR LE MÉTIER NOUS REMETTRONS NOTRE OUVRAGE »

Par Josée Rioux, criminologue et Directrice générale,
Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (www.rimas.qc.ca)

Les dix dernières années
ont servi à bien documenter
la problématique
des agressions sexuelles
et à mettre en évidence
les lacunes du système.
Pourtant, peu d'actions
concrètes ont été réalisées
afin d'améliorer les services
aux agresseurs sexuels.

Une qualité essentielle que tous les intervenants œuvrant auprès des agresseurs sexuels doivent posséder est sans aucun doute **LA PATIENCE**... Le titre en fait foi, il démontre tout le temps et la patience qui nous est demandée afin d'arriver à offrir des services adéquats aux agresseurs sexuels.

DES COÛTS IMPORTANTS

Selon le Centre national d'information sur la violence dans la famille, de nombreux problèmes de santé sont souvent liés à la violence sexuelle perpétrée contre des enfants. Également, selon une étude canadienne, 44% des dépenses liées aux troubles de l'alimentation et 50% des dépenses liées aux cas d'alcoolisme sont attribuables à la violence sexuelle perpétrée contre des enfants.

Au Canada, les coûts estimés de la violence sexuelle à l'égard des enfants dépassent la somme de 3,6 milliards de dollars. Les coûts réels sont probablement encore plus élevés à cause du secret qui entoure ce problème et de la relation de dépendance qui existe souvent entre les enfants et leurs agresseurs.

En matière de santé le coût global de la violence sexuelle à l'égard des enfants est estimé à 1 718 643 751 \$ À cette somme s'ajoute plus de 900 000\$ qui représentent les coûts liés aux services sociaux et aux services publics. Les programmes thérapeutiques offerts aux délinquants sexuels à l'égard des enfants reviennent à environ 47 557 090\$ par an.

En 1996, le Service correctionnel du Canada¹ estimait qu'un délinquant sexuel passait en moyenne, un peu plus de quatre ans dans une prison fédérale, coûtant à l'État près de 50 000\$ par an. Les autres dépenses² (frais de justice, frais légaux, indemnisation des victimes, hospitalisation) ajoutent au bas mot 25 000\$ à la note. Le traitement d'un délinquant sexuel, par contre, revient à environ 7 400\$ par an. Par conséquent,



même si le traitement n'agit que sur une faible minorité des délinquants ou seulement pendant une courte période, il aura quand même réduit le fardeau économique de la société. Enfin, on ne peut pas, sans être déraisonnable, passer sous silence les effets extrêmement néfastes de l'infraction sexuelle sur la victime. Bien que la détresse personnelle soit difficile à quantifier objectivement, les effets négatifs à long terme subis par les victimes d'agression sexuelle sont incontestables³. Marshall et Pithers (1994) ont noté, avec beaucoup de justesse⁴:

« Nous avons le devoir moral d'offrir des traitements à autant de clients que possible, compte tenu des conséquences désastreuses de la récidive pour des femmes et des enfants innocents. Comme les délinquants sexuels qui récidivent s'attaquent souvent à plus d'une victime, un seul traitement efficace peut éviter de grandes souffrances. » (p.23)

CE QUI A ÉTÉ FAIT EN MATIÈRE DE TRAITEMENT...

Le Québec a tenté, au cours des dernières années, de s'impliquer dans le traitement des agresseurs sexuels, tant par la formation de comités de travail que par l'adoption d'orientations en matière d'agression sexuelle. Les résultats de ces tentatives s'avèrent très décevants. Voici un bref aperçu des réalisations faites depuis les dix dernières années.

En décembre 1993, le ministère de la Santé et des Services sociaux du moment met sur pied le «Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel». Ce groupe avait pour mandat de réfléchir sur la question des agressions sexuelles en vue de parvenir à une plus grande cohérence des choix, des actions, de l'organisation et de la coordination des

services en matière d'agressions sexuelles. Le rapport du groupe a été déposé en mai 1995. Il souhaitait que le Québec se dote d'orientations en matière de traitement et proposait la mise sur pied d'un comité d'orientation. Les recommandations de ce rapport ont été endossées par les cinq ministères concernés par cette problématique (Santé et des Services sociaux, Justice, Sécurité publique, Éducation, Secrétariat à la condition féminine) qui se sont tous engagés à faire le maximum pour répondre aux besoins identifiés.

En février 1996, sous l'instigation de plusieurs intervenants impliqués dans le traitement des agresseurs sexuels, le regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a été mis sur pied. Il a été créé de manière spontanée sans soutien financier d'aucune sorte, ni de l'État, ni d'organismes privés. Le regroupement est donc un organisme communautaire, sans but lucratif et géré par un conseil d'administration élu. Ce conseil est formé de sept intervenants issus des différents secteurs œuvrant auprès de cette problématique, soit les secteurs hospitalier, universitaire, privé, jeunesse, communautaire, services correctionnels canadiens et québécois et d'une directrice générale.

UN CONCEPT NOVATEUR

Le RIMAS est donc un concept novateur et très prometteur dans l'amélioration du traitement des agresseurs sexuels. Il est issu des constats que faisaient les intervenants impliqués dans le suivi quotidien des agresseurs sexuels.

Ils remarquaient d'abord, selon les régions du Québec, le manque des ressources de prise en charge des agresseurs sexuels. Également, ils déploraient l'absence d'une vision nationale dans la mise en place de ressources adéquates sur l'ensemble du territoire québécois. Ils notaient aussi l'absence de mesures d'évaluation des impacts de programmes existants permettant de mieux identifier les pratiques efficaces. Finalement, les intervenants souhaitaient la mise en place de normes nationales et d'un système de formation continue pour ceux qui étaient impliqués dans le traitement.

C'est donc dans le but de répondre aux besoins exprimés par le groupe de travail de

1993 et par les intervenants que le RIMAS a été constitué. Une partie de son mandat étant de fournir un lieu d'échanges pour les intervenants auprès des agresseurs sexuels et d'offrir des opportunités de formation continue afin d'assurer une meilleure mise à jour des connaissances dans un champ d'intervention qui est en constante évolution.

Le RIMAS œuvre aussi à élaborer des guides généraux quant à la qualité de l'évaluation et du traitement des agresseurs sexuels, à fournir des avis sur les politiques en matière d'agression sexuelle concernant les agresseurs et à favoriser une vision intégrée et concertée de la prise en charge des agresseurs sexuels. Finalement, un autre mandat important du RIMAS est de promouvoir l'importance du traitement des agresseurs sexuels.

PEU D'ACTIONS CONCRÈTES

En décembre 1995, peu après la création du RIMAS, le gouvernement du Québec confiait au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale le mandat d'assurer le suivi des recommandations du rapport *Les agressions sexuelles : Stop*. Le ministère de la Santé et des Services sociaux prenait donc l'engagement de coordonner l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Un comité consultatif a donc été mis en place afin de faire reconnaître l'importance de ce problème et réduire son incidence et ses conséquences, tant pour les personnes qui en sont victimes que pour l'ensemble de la population. Le dépôt des orientations s'est fait en mars 2001. Plusieurs pistes d'intervention avaient été identifiées tant dans l'aide à donner aux victimes que dans le traitement aux agresseurs, mais aucune aide financière n'a été donnée au traitement des agresseurs.

En février 2002, monsieur le Sous-ministre Pierre Michaud (Santé et Services sociaux) demandait au président Jocelyn Aubut et à la directrice générale du regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle Josée Rioux de mettre sur pied un comité d'experts et de gestionnaires sur l'organisation des services aux agresseurs sexuels au Québec.

Ce comité d'experts avait pour objectif de faire l'inventaire des ressources existantes

pour le traitement des agresseurs sexuels pour chaque région du Québec, incluant les pratiques mises de l'avant. Il devait aussi identifier clairement les corridors de services actuels entre les établissements et la situation souhaitable. Il avait aussi le mandat de proposer un modèle d'organisation de service pour le traitement des agresseurs sexuels, incluant la conception d'une structure de prise en charge, le renforcement de l'encadrement communautaire et le rehaussement de l'offre de service, tant pour la clientèle adulte que pour les agresseurs mineurs. Finalement, il s'est aussi intéressé à l'adaptation des services à la réalité autochtone.

Ce document, travaillé avec la collaboration d'experts de différents milieux concernés par le traitement des agresseurs sexuels, a été remis à madame la Sous-ministre Renée Lamontagne (Santé et Services sociaux) en janvier 2003. À ce jour, nous sommes toujours en attente d'une prise de position quant à ce document. La réécriture du document est terminée et celui-ci repose sur une tablette du ministère depuis ce temps, les auteurs du rapport n'ont pas été en mesure de prendre connaissance du nouveau document et d'évaluer les recommandations retenues.

Ces dix dernières années ont donc servi à bien documenter la problématique des agressions sexuelles et à mettre en évidence les lacunes du système pour traiter adéquatement les délinquants de toutes les régions du Québec. Peu d'actions concrètes ont été réalisées afin d'améliorer ces services aux agresseurs sexuels.

Si les services existent dans certaines régions, c'est grâce à des intervenants patients et persévérants engagés dans la protection de la société, je vous lève mon chapeau pour ce que vous faites et surtout continuez à croire en vos organisations, c'est la clé de notre réussite.

- 1 Blanchette, K. (1996). Évaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : analyse de la documentation, Ottawa : Service correctionnel du Canada.
- 2 Williams, S. M. (1996b). Une stratégie nationale pour la gestion des délinquants sexuels. Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, 8 (2), 33-35.
- 3 West, D. J. (1991). The Effects of Sex Offences. In: Clive R. Hollin & Kevin Howells (Eds.), Clinical Approaches to Sex Offenders and their Victims. Wiley Series in Clinical Approaches to Criminal Behaviour (pp. 55-74). Chichester, England : John Wiley & Sons.
- 4 Marshall, W. L. & Pithers, W. D. (1994). A reconsideration of treatment outcome with sex offenders. Criminal Justice and Behavior, 21 (1), 10-27.



«IF AT FIRST YOU DON'T SUCCEED... KEEP TRYING!»

By Josée Rioux, Criminologist

Executive Director, Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)
([translation] The coalition of practitioners in the field of sexual assault) www.rimas.qc.ca

Translation by Gaston St-Jean (gstj@videotron.ca) <http://pages.infinit.net/ggs>

The past ten years
have been devoted
to documenting the issues
pertaining to sexual assault
and to highlighting
the shortcomings
of the system. However, few
concrete measures
have been implemented
to improve services
for sexual offenders.

All practitioners who deal with sexual offenders need to possess one essential quality: **patience**; that is undeniable. Hence the title of this article, which refers to the considerable amount of time and patience that are required of us in order to manage to provide appropriate services to sexual offenders.

MAJOR COSTS

According to the National Clearing House on Family Violence, a number of health problems can at times lead to sexual violence perpetrated against children. In addition, a Canadian study suggests that 44% of the expenditures associated with the treatment of eating disorders and 50% of those linked to alcoholism are attributable to sexual violence against children.

It is estimated that, in Canada, the costs resulting from the sexual abuse of children are in excess of 3.6 billion dollars. The real costs are likely higher still because of the secrecy that shrouds this problem and because, in many cases, children are reliant on their abusers.

It is estimated that the overall health costs associated with the sexual abuse of children amount to \$1,718,643,751 -, an amount that could very well increase by more than \$900,000 if one factors in the costs of social and other public services. Some \$47,557,090 per year are invested in treatment programs for sexual abusers of children.

In 1996, the Correctional Service of Canada¹ estimated the average length of stay in a federal penitentiary for sexual offenders was a little more than four years, at a cost to the State of some \$50,000 per year. If one factors in other costs² (court and legal costs, costs relating to victim compensation and



hospitalization), the stated cost of incarceration can easily rise by another \$25,000. On the other hand, the cost of treatment for a sexual offender is approximately \$7,400 per year. Hence, even if treatment was effective for a small minority of offenders and even if its impact was of short duration, it would nonetheless minimize the financial burden borne by society. Finally, any reasonable person will acknowledge the extremely damaging impact of sexual offences on victims. While it may be very difficult to assess a person's emotional distress objectively, the long-term harmful consequences of sexual assault

on victims are undeniable³. Marshall and Pithers (1994) have aptly noted that⁴:

«...we have a moral obligation to offer treatment to as many clients as possible, given the disastrous consequences to innocent women and children of reoffending. Because sex offenders who reoffend typically do so against more than one victim, effectively treating just one avoids considerable human suffering.» (p.23).

ACHIEVEMENTS IN THE AREA OF TREATMENT

The Quebec government has tried to contribute to the advancement of treatment for sexual offenders in recent years through the setting up of task forces, as well as the development of policy guidelines pertaining to sexual assault. The results of these initiatives have been very disappointing. Following is a brief review of what has been achieved over the past decade.

In December 1993, the *ministère de la Santé et des Services sociaux* (Department of Health and Social Services) of the time created a task force on sexual offences. This task force was charged with pondering

the issue of sexual offences with a view to ensuring greater coherence relative to the choices, actions, organizational structure and coordination of services available for sexual offences. This task force tabled its report in May 1995. It called for Quebec to develop policy guidelines relative to treatment and recommended the establishment of a steering committee. The recommendations contained in the report were endorsed by the five departments concerned with this issue (Health and Social Services, Justice, Public Security, Education, Status of Women), all of which committed to doing all they could do to address the stated needs.

In February 1996, in response to pressures from a number of practitioners involved in treating sexual offenders, the *Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle* (RIMAS) was established. It emerged spontaneously, with no funding from the State or the private sector. This coalition is a not-for-profit community-based organization; it is managed by an elected board of directors. The board is made up of seven practitioners originating from different sectors having a stake in this issue – hospitals, universities, private sector, youth services and community services, federal and provincial corrections –, as well as an executive director.

AN INNOVATIVE APPROACH

The RIMAS is an innovative concept and one that holds a great deal of promise for the improvement of the treatment of sexual offenders. It emerged as a result of observations on the part of practitioners involved in the treatment and monitoring of sexual offenders on a daily basis.

They first noted that there existed within various regions of Quebec a lack of resources able to deal with sexual offenders. In addition, they deplored the absence of a national vision pertaining to the implementation of adequate resources throughout the province. They also pointed to the absence of evaluation mechanisms to assess the impact of existing programs, which would facilitate a clearer determination of which practices are effective. Finally, these practitioners called for the development of national standards and a continuing education scheme for those who were already involved in the delivery of treatment programs.

Hence, the RIMAS was established in response to the needs identified by the task force and practitioners in the field. Part of its mandate includes providing a forum for practitioners dealing with sexual offenders, as well as ongoing training opportunities with a view to ensuring that skills and knowledge remain up to date in a field that is evolving constantly.

The RIMAS is also involved in developing general guidelines pertaining to the quality of evaluation and treatment applicable to sexual offenders, in providing advice on policy issues having to do with sexual offenders, and in fostering an integrated and collaborative vision of case management for sexual offenders. Finally, another important element of the RIMAS' mandate is to work toward the recognition and affirmation of the importance of treatment for sexual offenders.

FEW CONCRETE MEASURES

In December 1995, shortly after the RIMAS was established, the Quebec government tasked an inter-ministerial committee responsible for coordination in the areas of spousal and domestic violence with ensuring follow-up of the recommendations of the report entitled *Les agressions sexuelles: Stop* [Sexual Assault: Stop]. The *ministère de la Santé et des Services sociaux* thereby committed itself to coordinating the development of government directions in the area of sexual assault. An advisory committee was struck with a view to highlighting the importance of this problem and reducing its impact on victims, as well as on the general public. Guidelines were tabled in March 2001. The report set out a number of directions for assistance to victims, as well as for the treatment of sexual offenders, but no funding was made available for treatment programs.

In February 2002, Pierre Michaud, Deputy Minister (Health and Social Services) called upon Jocelyn Aubut, President, and the Executive Director of the *Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle* (RIMAS) to set up a committee of experts and managers to review the organizational structure of services available to sexual offenders in Quebec.

The committee was tasked with producing an inventory of existing treatment resources within each region of the province, including

prevailing practices. It was also tasked with clearly identifying how services could be streamlined between institutions in order to contribute to the achievement of the desired outcomes. Part of its terms of reference required the committee to set forth a proposed organizational structure for the treatment of sexual offenders, including the development of a case management model, the strengthening of community controls and the enhancement of services for adult and young sexual offenders alike. Finally, the committee also looked at means of adapting services to aboriginal realities.

The resulting document was produced collaboratively by experts having a stake in the treatment of sexual offenders and was presented to Renée Lamontagne, Deputy Minister (Health and Social Services) in January 2003. No position has yet been expressed relative to the document. The redrafting process has been completed and the report has been gathering dust ever since; the authors of the original document have not been given the opportunity of reviewing the revised document nor to assess the recommendations that were retained.

Hence, the past ten years have been devoted to documenting the issues pertaining to sexual assault and to highlighting the shortcomings of the system with regards to the provision of adequate treatment for sexual offenders within all regions of Quebec. Few concrete measures have been implemented to improve services for sexual offenders.

Yes, services do exist within certain regions and for this we are indebted to the patience and perseverance of practitioners concerned with protecting society; I salute them for what they are doing for us all and urge them to continue believing in their organizations: therein lies the key to our success!

1 Blanchette, K. (1996). *Sex Offender Assessment, Treatment and Recidivism: A Literature Review*, Ottawa: Correctional Service of Canada.

2 Williams, S. M. (1996b). *A National Strategy for Managing Sex Offenders*. FORUM on Corrections Research, 8(2), 33-35.

3 West, D. J. (1991). *The Effects of Sex Offences*. In: Clive R. Hollin & Kevin Howells (Eds.), *Clinical Approaches to Sex Offenders and their Victims*. Wiley Series in Clinical Approaches to Criminal Behaviour (pp. 55-74). Chichester, England: John Wiley & Sons.

4 Marshall, W. L. & Pithers, W. D. (1994). *A reconsideration of treatment outcome with sex offenders*. *Criminal Justice and Behavior*, 21 (1), 10-27.

DISCIPLINE, RESPONSABILITÉ ET LIBERTÉ: Le retour en communauté vu par un pédophile

Propos recueillis par Marie-Andrée Proulx, ASRSQ

Il y a 15 ans,
j'ai failli aller
chercher de l'aide.
Il y avait une thérapie
près de chez moi,
mais la peur d'être dénoncé
m'a empêché d'y aller.
À ce moment,
je n'avais qu'une victime
et il n'était pas
trop tard.

Il occupe un emploi de caissier, emploi respectable qui ne le soumet pas à la tentation. Tous les jours, il mène sa petite vie et jase avec les gens du quartier où est située sa maison de transition. Dans le quartier, on sait bien que les gens qui habitent dans « cette maison-là » n'ont pas un passé « ordinaire », mais lui, en somme, c'est un gaillard bien sympathique qui ne « mène pas de trouble » et à qui on envoie la main quand on le voit passer. Si on savait, serait-on aussi amical avec celui qui a été reconnu coupable d'agression sexuelle contre des mineurs ? Probablement pas...

C'était il y a dix ans. Vous ne trouverez pas ici les détails sordides de l'affaire, ni aucun renseignement qui pourrait permettre de l'identifier. Exit le fait divers ! Ce que j'ai cherché à savoir, c'est comment on revit après s'être permis l'impardonnable. Comment on se rebâtit sous le regard des autres, des intervenants, de sa famille et son propre dédain face à ce qu'on a fait.

LE REGARD DES AUTRES

Au début, je croyais que tout le monde savait que j'avais fait de la prison... C'est ce que j'ai trouvé le plus difficile dans mon retour en communauté, il y a trois ans.

On le sait, les agresseurs sexuels n'ont pas la cote dans nos discussions de salon. Combien de fois entend-t-on quelqu'un dire que si l'agresseur était devant lui, il lui ferait vivre ce qu'il a infligé à ses victimes ou tout autre sort plus atroce ? Mon invité comprend la rage des gens envers les agresseurs, puisqu'il vit lui-même ce dédain face aux gestes qu'il a commis : *Moi aussi quand j'entends ce genre de nouvelles, j'aurais envie de brasser le coupable.*

Le regard des autres prisonniers lui a été difficile au début, mais, à force de discuter avec eux, il dit avoir appris à les comprendre : *Y' a des gars qui sont là à vie et qui ont eu leurs enfants pendant qu'ils étaient en dedans... Ils ne peuvent pas être là pour eux, ils ne peuvent pas jouer avec eux et les protéger. Inquiets de ce qui pourrait arriver à leurs enfants, ils passent donc leur rage sur les pédophiles auxquels ils peuvent avoir accès, ceux du pen.*

Au pénitencier, mon invité a toujours refusé d'être mis en isolement pour sa propre protection. Il y a

un bout où je me disais qu'on ne devrait pas mettre les agresseurs sexuels et détenus « ordinaires » dans le même pen. Je ne le pense plus aujourd'hui parce que ça force le délinquant sexuel à vivre avec ce qu'il a fait et à s'habituer au regard des autres.

PEINES ET RÉCIDIVE

Les peines sont-elles assez sévères ? Mon invité s'est montré partagé. Il aimerait avant tout plus d'uniformité dans les sentences : *Tu as des agresseurs qui vont avoir des sentences de 10, 12, 15 ans, c'est beaucoup. Certains profs, eux, qui étaient en position d'autorité, ont parfois un 6 mois avec sursis. Pis c'est pas des petits délits.*

Au moment où il commettait ses abus, une longue peine n'était pas pour lui un argument de dissuasion : *Si quelqu'un recevait une grosse peine, je me disais : Regarde donc, y'en a un qui s'est fait pogner, il est pas chanceux... Moi, je ne me ferai pas pogner. Et si ça arrive, le jeu en vaut la chandelle. C'est incroyable comme ce n'est pas vrai, mais c'est comme cela que je pensais avant.*

Pour aborder un changement de comportement et travailler assez sur soi pour comprendre le mal qu'on a fait, mon invité considère qu'il faut entre trois à six ans de réflexion. Pourquoi trois ans ? Parce qu'avec trois ans, le détenu purge une peine fédérale et il pourra avoir accès à un encadrement et une programmation adaptée. Il nous rappelle ainsi l'importance d'avoir accès à une thérapie et d'avoir devant soi suffisamment de temps pour s'engager dans une démarche de changement.

LA PRÉVENTION

Comment prévenir les crimes contre les enfants ? Mon invité appelle à la vigilance des citoyens, à de simples actions préventives : *Il y a toujours des gens qui remarquent, mais qui ne disent rien. Par exemple, si une personne s'aperçoit que quelqu'un tourne en rond, qu'il passe son temps à regarder les jeunes jouer au hockey dans la rue... Y' a rien de bien intéressant à regarder des enfants que tu connais pas jouer au hockey dans la rue, pour un adulte normal. Tu es en droit de te poser des questions sur cette personne-là. Pas besoin d'appeler la police. Juste à dire au gars : « Je te regarde aller et je trouve ça bizarre. » Le gars*



sera peut-être frustré, mais il ne reviendra pas. Et si c'est comme ça partout où il va, c'est encore mieux.

Il pose aussi un défi de taille face aux obligations des thérapeutes et de ceux qui aimeraient aller chercher de l'aide avant qu'il ne soit trop tard : *J'ai failli aller chercher de l'aide au moins 15 ans avant d'être arrêté, quand je venais de commencer. J'avais entendu parlé qu'il y avait une thérapie (près de chez moi) pour les agresseurs sexuels. Cependant, j'avais déjà pris des cours de droit et je savais que les thérapeutes étaient obligés de me dénoncer. C'est ce qui m'a empêché d'y aller. À ce moment, je n'avais qu'une victime et il n'était pas trop tard.*

SOI, LES AUTRES ET LA THÉRAPIE

Au bout de dix ans de thérapie, surtout en groupe, il devient parfois frustrant de se retrouver en présence d'individus qui ne sont pas au même niveau d'évolution face à leur problème : *Certains qui sortaient n'avaient rien acquis durant leur thérapie et tu savais qu'ils allaient revenir. Des fois, tu avais envie d'en brasser d'autres et de leur dire : Est-ce que tu te rends compte de ce que tu dis... Quand est-ce que tu vas comprendre ?*

Les multiples «logues» rencontrés lors de son séjour au pénitencier lui ont parfois laissé un goût amer, une certaine méfiance. Pour lui, ces derniers représentaient l'autorité

carcérale et il faisait attention à ce qu'il leur disait de peur que l'information recueillie se retourne contre lui. La principale critique qu'il leur adresse est le manque de détails, selon lui, mis dans les dossiers à la suite de tests standardisés. *Parfois, je trouvais que les tests ne me correspondaient pas et ça me fâchait, surtout quand on nous présentait des fantasmes sadiques envers les enfants. Parce que je m'étais mis en colère, la mention «réaction avec violence» inscrite dans mon dossier me suivait partout dès que j'avais un nouvel intervenant, et, chaque fois, on pensait que j'avais des fantasmes de violence, mais ce n'était pas vrai.*

Avec les agents n'ayant pas fait des études pour analyser ses faits et gestes, il se disait plus amical, car il sentait que c'était une relation «d'être humain à être humain.» Il préfère aussi le suivi en maison de transition : *Le suivi y est plus individuel. Les intervenants ont moins de cas et c'est plus intime.*

QUAND LA FAMILLE VA, TOUT VA

À part un frère, tous les autres membres de la famille de mon invité ne lui parlent plus.

Pourtant, selon lui, le réseau est d'une importance capitale : *J'en ai vu qui avaient leur famille derrière eux et ils s'en sortaient plus facilement. C'est pour cette raison qu'il espère se recréer éventuellement une nouvelle famille, avec des membres*

qu'il aura choisis : *Les amis que je trouve aujourd'hui, c'est pour la personne que je suis devenu. C'est pas pour celui d'il y a dix ans. Celui-là a perdu ses amis et il a mérité de les perdre... mais celui d'aujourd'hui il va bien et il mérite d'en avoir. Je veux me faire des amis, mais je ne suis pas intéressé à ce que le système s'en empare et fasse des enquêtes sur eux. Le système n'a pas à leur dire : «êtes-vous conscient de ce qu'il a fait hier?» Pas : «savez-vous qu'il a fait cela, mais qu'il a travaillé ceci, qu'il a fait ses thérapies, qu'il a évolué, qu'il a fait tout ce qu'il fallait et qu'il va bien.» Lorsque je serai en liberté et que je pourrai l'annoncer moi-même, je pourrai expliquer par où je suis passé.*

TOUJOURS SOUS ALERTE

C'est en soi une nouvelle vie qui nous attend lors du retour. Une vie qui ne sera jamais plus pareille, alliant discipline, responsabilité et liberté : *Je me fais des routines et des itinéraires afin d'éviter les endroits où il y a des enfants. Je ne regarde pas d'émission ou de films où les enfants sont en vedette. C'est le genre de discipline que j'ai l'intention de m'imposer lorsque ma sentence sera complètement terminée. Je travaille pour moi. Je suis mon meilleur surveillant. Je suis le seul qui sait ce qu'il y a dans ma tête.*

Guérit-on de la déviance sexuelle ou apprend-on à vivre avec? Peut-on un jour dire, c'est fini, c'est derrière moi... *Le jour où tu dis que tu es guéri, que tu ne le feras plus jamais, ça c'est le jour où tu devrais te poser le plus de questions. L'agression sexuelle, tu traînes cela toute ta vie. J'ai été moi-même agressé quand j'étais jeune. J'ai des peurs dans la vie qui viennent de cela. J'ai un manque de confiance en moi qui vient de cela. Je me méfie des gens, ça vient de cela. Il vient un point où tu n'as plus le choix. Il faut que tu en sois conscient. Si tu te débarrasses de ce que tu as fait, aussi bien te débarrasser de ce qui t'est arrivé. Mais je ne veux pas me débarrasser de ce qui m'est arrivé parce que ça m'aide à avancer. Je vais vivre avec et je l'accepte. Je me dis à moi-même : je sais par où tu es passé, je suis conscient du travail que tu as fait, je suis conscient d'où tu es rendu, mais ne recommence pas par exemple, parce que je ne te le pardonnerai pas. Si je n'ai pas compris là, aussi bien me pendre tout de suite, parce que je ne comprendrai jamais...*

LES HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DURANT LEUR ENFANCE: **UNE RÉALITÉ !**

Benoît St-Jean – sexologue clinicien & coordonnateur au CRIPHASE.

Les victimes
se sentent souvent
trahies par leur corps,
car l'excitation sexuelle,
qui est une réponse normale
aux stimuli physiques,
entre en conflit
avec les sentiments
ressentis lors
de l'abus.

Depuis plusieurs années, différents organismes, centres familiaux et institutions travaillent avec des survivants d'abus sexuels. Dans les médias, les abus sexuels sont d'actualité. L'image véhiculée est que les victimes sont des femmes ou des enfants. Le public oublie que certains de ces enfants sont de sexe masculin. Les impacts sur la vie des hommes abusés sexuellement dans leur enfance sont passés sous silence. Dans cet article, un bref portrait de la situation au Québec, un survol des conséquences au plan sexuel, physique, psychologique et affectif, ainsi que les services offerts seront présentés.

SITUATION AU QUÉBEC

Selon diverses recherches, 16% (1/6) des garçons subiraient des agressions à caractère sexuel dans leur enfance et/ou leur adolescence. Au Québec, comme ailleurs, il s'agit là d'une problématique sociale en émergence. Il faut mentionner que cette statistique n'est que la pointe de l'iceberg. Une grande majorité d'abus sexuels ne seront jamais dénoncés à cause des tabous, secrets, menaces et/ou sexe de l'abuseur (si l'abuseur est une femme, l'abus pourrait être perçu par le garçon comme une initiation/rite de passage). L'abus sexuel dans l'enfance ou l'adolescence englobe tout contact ou comportements à caractère sexuel qu'un adulte pose sur un enfant. Ces gestes peuvent être imposés avec violence, agressivité ou douceur, mais toujours sous le contrôle et le pouvoir de l'abuseur. Aucun enfant ne peut comprendre et donner un consentement éclairé sur tous gestes posés sur lui par un adulte. Toute personne qui subit un abus sexuel est une victime. Ce ne sont pas les gestes posés qui détermineront l'ampleur de la gravité des abus, mais les conséquences qu'ils ont pour le survivant. L'abus sexuel est toujours un abus émotionnel, souvent physique, auquel se rattache un abus affectif causant des impacts sur les plans social et spirituel. Le survivant est blessé dans son intimité, son identité et ses appartenances familiales et sociales.

LES CONSÉQUENCES SUR LA SEXUALITÉ

En premier lieu, il est essentiel d'aborder les stéréotypes et préjugés entourant les rôles sexuels masculins. Notre société s'attend des hommes qu'ils soient autonomes, forts, en contrôle de leur vie,

qu'ils n'aient pas besoin des autres pour se défendre et pour passer à travers diverses situations. Ce stéréotype va à l'encontre de l'expérience vécue par les survivants masculins. Le survivant incorpore cette prémisse voulant qu'il ait dû régler ses difficultés seul et se défendre contre son agresseur. Cette perception renforce et accentue le secret et l'isolement. Les stéréotypes de genre touchent également directement l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle de la victime. Ces dernières sont déjà fortement ébranlées pour le survivant du fait que beaucoup d'entre eux ont été abusés par un homme. Ainsi, les victimes masculines projettent leur identité d'homme mûr sur les souvenirs des abus en oubliant qu'ils étaient à l'époque des enfants et ils se considèrent coupables de ne pas avoir pu empêcher l'agresseur. Concernant leur identité masculine, des survivants ont un sentiment d'imperfection et d'impuissance en tant qu'hommes. Les idées rigides sur les rôles sexuels basées sur des impressions inexacts sont responsables d'une partie des souffrances existentielles des survivants. De plus, ne comprenant pas ce qui est arrivé durant les abus, certains survivants ont tendance à se référer à l'excitation physique et à l'orgasme avec l'abuseur pour identifier leur orientation et leur préférence sexuelle. Ainsi, ils identifient les abus sexuels comme un épisode homosexuel plutôt que comme un traitement abusif.

Concernant les comportements sexuels de la victime, plusieurs tangentes peuvent exister. Étant donné que l'enfant n'a pas la maturité émotionnelle, intellectuelle et sociale pour se positionner et comprendre l'expérience sexuelle, les abus peuvent créer des comportements qui s'avéreront dysfonctionnels à l'âge adulte. Les premiers contacts sexuels de tout individu façonneront sa perception et ses comportements à vie. Ainsi, certains survivants se réfugieront dans des comportements reproduisant l'abus. En effet, l'association problématique de l'usage du pouvoir, le non-consentement et parfois la violence peut être des stimulants érotiques ou fantasmatiques. Certains survivants élaboreront des fantasmes et des rituels masturbatoires reproduisant l'expérience d'abus. Certains seront excités par des activités sexuelles qui font intervenir agression, violence ou exploitation. Un survivant hésitera à parler de sa sexualité due à la honte et la culpabilité.

De plus, certains survivants s'adonnent à des comportements sexuels obsessionnels, des activités sexuelles anonymes ou des masturbations compulsives. La honte et les remords sont amplifiés après s'être adonné à ces activités. Pour certains survivants, l'obsession sexuelle remplace l'intimité sexuelle. D'autres survivants s'efforcent de répondre à leur inconfort devant la sexualité en évitant tous contacts sexuels ou intimes.

Plusieurs survivants ne sont pas conscients que leurs comportements sexuels ont été façonnés par l'abus. Certains pensent qu'ils sont inadaptés, bizarres ou anormaux relativement à la nature de leurs désirs sexuels et la façon dont ils vivent leur sexualité. À noter qu'il est faux de croire qu'un homme ayant été abusé sexuellement dans son enfance reproduira systématiquement les mêmes comportements et abusera à son tour. C'est un mythe et il impérieux de prendre en considération la source des statistiques qui tente de démontrer cette corrélation.

CONSÉQUENCES SUR LE PLAN PHYSIQUE

Plusieurs symptômes physiques peuvent être observés chez l'enfant et chez le survivant adulte. Les enfants n'ont souvent pas les moyens de mentionner ce qui leur arrive. Il est possible qu'ils ne soient pas crus par les adultes ou que ces derniers refusent de dénoncer l'agresseur. Plusieurs symptômes physiques peuvent être observés chez un enfant abusé. Il est possible de remarquer : cauchemars répétitifs, troubles du sommeil, énurésie, douleurs physiques, etc. De plus, il est possible qu'il ait des douleurs somatiques dont aucune cause organique n'est apparente.

À l'adolescence et à l'âge adulte, l'image corporelle peut être affectée, ainsi le survivant peut ressentir dégoût ou haine pour son corps. Le manque d'hygiène ou une

négligence des besoins physiques peuvent alors être observés. Les victimes se sentent souvent trahies par leur corps, car l'excitation sexuelle, qui est une réponse normale aux stimuli physiques, entre en conflit avec les sentiments ressentis lors de l'abus. Des comportements autodestructeurs peuvent alors être observés : pratiques sexuelles à risques, alcoolisme, toxicomanie, idées suicidaires, tentatives de suicide, problèmes avec la justice, jeu compulsif, imprudences lors de la conduite automobile, laisser-aller des responsabilités financières, etc.

CONSÉQUENCES SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE ET AFFECTIF

Plusieurs distorsions cognitives et émotionnelles seront présentes chez les victimes masculines. La honte, la culpabilité et l'isolement prédominent. Il est important de rappeler que les survivants projettent leurs valeurs et jugements d'adulte sur une situation qui est survenue étant enfant. Plusieurs vont tenter de nier, de refouler et d'oublier non seulement les événements, mais les impacts et les répercussions sur leur vie. Le tout viendra indéniablement les hanter par les « flash-back », cauchemars, difficulté de sommeil, etc. Les hommes en général n'ont pas appris à exprimer leurs sentiments et émotions à cause des standards et stéréotypes de genre. Il est encore plus difficile pour certains survivants de les identifier. N'étant pas en contact avec leurs colère, peur, angoisse, culpabilité et honte, ces émotions finissent par être vécues comme de la rage ou de la colère. Ces dernières sont plus acceptables pour un homme que de vivre de la vulnérabilité. Même les sentiments de bonheur et de plaisir peuvent être perçus comme impossibles et parfois malsains, car l'accessibilité aux émotions positives libère aussi les négatives. Étant habitués à se couper de toutes émotions, le bonheur et le bien-être deviennent anxiogènes. Ainsi, certains vivront toute leur vie comme

victime, alors que d'autres tenteront, avec agressivité, d'incarner « les durs à cuire ». Enfin, certains auront des difficultés à respecter leurs limites et leur espace vital.

LES SERVICES OFFERTS

Le stéréotype généralement accepté suggérant que l'homme soit abuseur et non victime affecte les services pour les survivants. Il est déjà difficile d'organiser des services pour les hommes, alors quand il est question d'abus sexuel, c'est pire. Un seul organisme dans tout le Québec vient en aide aux survivants masculins, le Centre de Ressources et d'Intervention pour Hommes Abusés Sexuellement dans leur Enfance (CRIPHASE). L'organisme communautaire offre la possibilité aux hommes adultes, autant francophones qu'anglophones, sans égard à l'orientation sexuelle, de s'inscrire à des démarches de groupe et de participer à diverses activités. Le CRIPHASE permet à ces hommes de sortir de leur silence et de leur isolement, de les aider à mieux comprendre ce qu'ils ont vécu et de trouver les moyens de se libérer des souffrances qui alourdissent leur vie. Différents services de groupes sont offerts pour les survivants, ainsi que pour leur conjointe/conjoint.

Enfin, il faut se rappeler que les mythes, les préjugés, les rôles et les stéréotypes de genre, le secret, la famille, la pression sociale, la santé tant psychologique qu'émotionnelle et la situation financière sont des éléments d'un lourd fardeau que les hommes abusés durant l'enfance peuvent rencontrer. Pour ces raisons, plusieurs survivants garderont le secret durant une partie, sinon toute leur vie.

Centre de Ressources et d'Intervention
Pour Hommes Abusés Sexuellement dans leur Enfance
(CRIPHASE)
Téléphone : 514-529-5567
Courriel : criphase@cam.org
Site Internet : www.criphase.cam.org



FEMMES AGRESSEURES SEXUELLES :

UN CONFLIT D'IDENTITÉ ENTRE LA FEMME ET LA MÈRE

Propos recueillis par Marie-Andrée Proulx, ASRSQ

Ayant un désir
de relation fusionnelle
avec leur partenaire,
les agresseurs féminins
se montrent parfois prêtes à
le satisfaire à tout prix,
à réaliser ses fantasmes
et à participer à l'abus
de jeunes.

Difficile de faire des généralisations et de créer des outils d'intervention en ce qui concerne les abus sexuels perpétrés par les femmes. Monique Tardif, professeure et chercheuse à l'Université du Québec à Montréal, en sait quelque chose. En effet, en raison du petit nombre de sujets rencontrés dans les cliniques de traitement, les études statistiques ou démarches scientifiques sont plus difficiles. Néanmoins, son expérience en clinique externe au Centre de Psychiatrie légale de Montréal, affilié à l'Institut Philippe Pinel, où elle et ses collègues ont pu rencontrer un certain nombre de patientes, lui permet de dégager certaines conclusions qu'elles ont publiées dans le dernier numéro du *Child abuse and neglect*.¹

DIFFÉRENCE ENTRE LA DÉLINQUANCE DES FEMMES ET CELLE DES HOMMES

On ne retrouve pas, chez les femmes, de cas de viol sur des victimes adultes et inconnues de l'agresseur comme chez les hommes. Rarement, on rencontrera une femme ayant un profil de prédateur, qui fait la tournée des parcs à la recherche de ses prochaines victimes. Madame Tardif, avoue, elle, n'avoir jamais rencontré de ces cas en clinique.

Ce qui particularise l'abus des femmes est l'âge de leurs victimes, mais surtout le fait que ces dernières leur sont connues et sous leur responsabilité. Ceci étant dit, deux profils majeurs se présentent généralement en clinique de traitement. Celles qui abusent des adolescents ou préadolescents et celles qui agressent des enfants de six ans et moins, généralement les leurs.

Comme nous le savons, beaucoup d'abus perpétrés par les hommes le sont aussi sur des enfants sur lesquels ils sont en position d'autorité. Les enjeux et les motivations soulevés par ces abus ne sont cependant pas les mêmes, comme nous le verrons.

DES SENTIMENTS AMBIVALENTS ENVERS L'ENFANT

Dans le cas d'abus de ses propres enfants, beaucoup plus courants, la femme présente souvent une histoire de sentiments ambivalents envers eux-ci. Premièrement, plusieurs de ces femmes ont vécu des situations d'abus chroniques durant l'enfance et reprochent à leur propre mère de ne pas avoir été une bonne mère, soit par manque de protection ou par mauvais traitements. L'enfant devient alors le lien

qui leur permet de se prouver qu'elles peuvent être de « bonnes » mères. À cet égard, elles font souvent preuve d'une extrême rigidité envers l'enfant lorsqu'il a des comportements considérés comme normaux par plusieurs (comme l'agitation ou l'insubordination) parce que ces gestes viennent perturber l'étiquette qu'elles aimeraient se donner de « bonne » mère. Elles peuvent alors entrer dans une rage disproportionnée et c'est souvent dans moments que les abus surviennent.

De par les abus subis durant l'enfance, beaucoup de ces femmes ont un passé où la sexualité devient une monnaie d'échange, une manière de s'assurer une certaine sécurité par la séduction. Cette logique de séduction contre protection et attention devient même pour certaines une notion de survie. Spécifions qu'elles ont pour beaucoup une figure paternelle absente ou déficiente et angoissent à l'idée d'être abandonnée. Celles dont le père est parti durant leur enfance reprochent souvent ce départ à leur mère, qui n'aurait pas su le retenir. Par peur de l'abandon et de répéter le parcours de leur mère, elles peuvent ainsi montrer le désir d'une relation fusionnelle avec leur partenaire et être prêtes à tout pour le satisfaire. Lorsque l'enfant se présente, il est souvent perçu comme un obstacle à la relation avec le père. Si ce dernier part, elles diront que l'enfant en est responsable. S'il est un bon père, qu'il reste et s'occupe de l'enfant, une rivalité entre la mère et l'enfant peut se créer. L'enjeu devient alors l'attention du père.

LA VICTIMISATION DES ADOLESCENT(E)S PAR LES FEMMES : CONTRÔLE ET SÉDUCTION

La victimisation des adolescent(e)s se produit généralement dans deux contextes. Premièrement, on la rencontre dans une situation de contacts réguliers avec un adulte en position d'autorité (teacher lovers). L'autre situation la plus fréquente est l'abus en compagnie d'un partenaire. Ayant un désir de relation fusionnelle avec leur partenaire, les agresseurs féminins se montrent parfois prêtes à le satisfaire à tout prix, à réaliser ses fantasmes et à participer à l'abus de jeunes, habituellement des adolescent(e)s. Les femmes ont-elles seulement un rôle passif avec leurs victimes? Attention, nous dit l'étude, car parmi les femmes qui abusaient leurs propres adolescent(e)s avec leur partenaire, seulement une d'entre elles n'abusait pas son propre enfant en l'absence de son conjoint. L'hypothèse avancée pour expliquer cette

situation est que la femme tente, par ces abus, de regagner le rôle dominant et de cesser d'être une victime.

LA COLÈRE COMME JUSTIFICATION

De manière générale, en thérapie, les femmes reconnaissent davantage la notion d'agressivité de leurs actes que celle liée à l'excitation sexuelle. La plupart se justifient en effet, par la colère envers l'enfant. Il est cependant difficile, dans l'état actuel de la connaissance, de savoir si c'est parce que cette excitation n'est pas présente ou si c'est parce qu'elles sont réticentes à la dévoiler, à cause des tabous actuels concernant la sexualité des femmes.

LE PROCÈS DE SA MÈRE...

L'identité sexuelle des femmes repose en grande partie sur l'intégration d'une identité maternelle, c'est-à-dire, la capacité à assumer des fonctions parentales. La perception négative de ces femmes qui ont été dénigrées ou abusées dans leur propre famille ne leur permet pas de s'identifier à leur mère sous un jour très positif. Plusieurs perçoivent que leur mère a été une mauvaise mère et ce, pour différentes raisons. Les perturbations de la relation mère-enfants dans la majorité des cas étudiés, permettent de croire à l'importance de ce facteur dans la perpétration d'acte de violence sexuelle par les femmes. Les observations cliniques ont d'ailleurs démontré la profonde difficulté de ces femmes à prendre soin des autres. De plus, 92% des sujets avaient un lien maternel avec leurs victimes (fille, fils, neveu ou nièce) et l'environnement familial de la moitié des sujets de l'étude ne présentait pas un milieu normal pour le développement d'une identité féminine, car les relations y étaient déterminées par la domination et le contrôle.

Bref, on rencontre la plupart du temps chez ces femmes un conflit entre l'identité de mère et celle de femme. Elles veulent être de bonnes mères, mais n'ont pas nécessairement les compétences parentales pour l'être. De plus, leur désir de séduire, afin de s'approprier un contrôle et d'éviter l'abandon les laisse dans un dilemme de détail, surtout si on considère qu'elles recherchent habituellement, malgré elles, des relations fusionnelles et dysfonctionnelles qui ont l'avantage de leur procurer un sentiment de sécurité, du moins, pour un court laps de temps.

LIMITES À LA PRÉPARATION D'OUTILS D'INTERVENTION AUPRÈS DES FEMMES.

Lorsqu'on parle de l'étude des femmes agresseuses sexuelles, on manque de connaissances approfondies parce qu'il n'y a pas beaucoup de cas en clinique. Par exemple, la dernière étude présentée par madame Tardif et ses collègues, après 10 ans de consultation en clinique externe, présentait 13 femmes adultes et 15 adolescentes. De plus, l'occurrence d'abus par les femmes est plus difficile à évaluer, car les mythes et les préjugés (par exemple, celui de l'initiation chez les jeunes adolescents mâles) concernant ces offenses ont un impact sur la dénonciation de ces dernières et sur la perception qu'on a de leur gravité.

Une autre difficulté est les caractéristiques mêmes des femmes abuseuses. Ayant de la difficulté à admettre la notion d'excitation sexuelle, ces dernières révèlent rarement des fantasmes... On ne sait pas si c'est parce qu'elles n'ont pas ce genre de pensées ou si c'est parce qu'elles sont réticentes à l'avouer. Aussi, étant donné le petit nombre, il est impossible de faire des thérapies de groupes comme avec les hommes. Les femmes ont donc peu de relations avec des semblables, ce qui créerait un contexte où il serait plus facile d'admettre la dimension sexuelle du délit.

Finalement, les femmes reçoivent plus souvent des obligations de se faire traiter plutôt que des sentences où elles ont des comptes à rendre pendant une plus longue période de temps. Une fois le traitement terminé, on les perd de vue. C'est pour cette raison que nous bénéficions de peu de données sur la récidive. D'ailleurs, les femmes sont habituellement référées par la D.P.J. qui n'a pas de banques de données aussi étoffées que la C.N.L.C.

PISTE D'INTERVENTION POUR LES INTERVENANTS...

Les femmes amènent souvent leur propre victimisation comme prédominante, mais ce n'est pas nécessairement la chose à travailler à fond dans une thérapie. Selon madame Tardif, cette manière d'aborder l'abus a une nature défensive pour l'accusée. On devrait davantage se concentrer sur le sens du délit dans la relation qu'à la contrevenante avec la victime et comprendre quels sont les malaises ou enjeux que suscite ce

comportement. Étant donné que la plupart des sujets proviennent d'un milieu familial déficient, il est aussi primordial de travailler avec elles les compétences parentales, étant donné que plusieurs en sont démunies. Un programme de traitement des agresseuses féminines devrait donc couvrir ce volet. La troisième sphère à travailler en réhabilitation est celle de l'insertion sociale et professionnelle, car plusieurs de ces femmes vivent des situations précaires. Elles ont en effet peu ou pas de réseau de soutien et la plupart vivent d'un emploi peu rémunérateur ou de l'aide de l'État.

TENDANCES

Les pistes d'intervention dégagées par l'expérience clinique présentée dans cette étude permettent d'identifier des moments cruciaux où les abus seraient perpétrés par les femmes. Ces moments critiques seraient : La grossesse et la naissance, les expressions de dépendance ou d'indépendance du jeune enfant, la séparation du conjoint, et la perception de l'adolescent comme un rival. La prochaine grille d'étude de madame Tardif et ses collègues devrait d'ailleurs inclure ces moments dans l'évaluation des cas.

Un autre phénomène à surveiller est la consommation de pornographie par les femmes agresseuses. Présentement, elle est surtout centrée sur les femmes ayant un complice masculin. Cependant, la nouvelle tendance est, autant chez les adolescents que chez les adolescentes, à un accroissement de consommation de la pornographie, ce qui aura peut-être un effet sur la nature des délits.

Le vent tourne et les mentalités changent dans les cours de justice et dans la société, car les dénonciations et les condamnations sont à la hausse. On peut donc prévoir éventuellement une prise en charge plus importante des contrevenantes par le système. À ce moment, les études, ayant plus de cas à analyser et les statistiques de récidive seront plus accessibles.

¹ Tardif, M., Auclair, N., Jacob, M., & Carpentier, J. (2005). Sexual abuse perpetrated by adult and juvenile females: an ultimate attempt to resolve a conflict associated with maternal identity. *Child Abuse & Neglect*, 29, 153-167.

LA RÉPARATION : Une approche prometteuse dans le traitement des incestueux

Par : Gilles David, travailleur social, bénévole au Centre de Services de Justice réparatrice
Line Bernier, psychologue, directrice clinique VISA (Violence Interdite Sur Autrui)

Depuis 1991, l'Établissement Montée St-François (EMSF), un pénitencier fédéral à sécurité minimum, offre aux abuseurs sexuels intrafamiliaux un programme de traitement spécifiquement élaboré à leur intention. Le programme Violence Interdite Sur Autrui, mieux connu sous le nom de VISA, tente de modifier la façon de penser, de sentir et de se comporter des incestueux afin qu'ils reconnaissent les abus qu'ils ont commis, qu'ils en prennent la responsabilité, qu'ils deviennent conscients des conséquences de l'inceste sur la victime et la famille, qu'ils gèrent mieux leurs insatisfactions, qu'ils soient mieux outillés pour vivre une sexualité responsable et harmonieuse, qu'ils soient conscients de leur chaîne délictuelle et qu'ils disposent de moyens pour ne pas récidiver. À ces objectifs «classiques», VISA ajoute l'identification et la prise de moyens pour réparer et assainir les relations avec la victime et son entourage. Cette préoccupation pour l'exposition des victimes et des proches aux retombées positives du traitement trouve écho dans plusieurs interventions et activités du programme comme, par exemple :

- L'introduction continue dans le traitement d'informations concernant le vécu des victimes et des autres membres de la famille ;
- L'utilisation de documents vidéo portant sur le vécu des victimes afin de permettre aux participants d'identifier des séquelles possibles causées par les abus ;
- La stimulation des hommes à s'informer des conséquences réelles des abus sur leurs victimes et ses proches ;
- Le témoignage, dans le groupe, de femmes adultes victimisées dans l'enfance, accompagnées de leur thérapeute ;
- La conception de «devoirs» incitant les hommes à assumer «publiquement» la responsabilité des abus, devant la victime si possible et approprié, mais aussi devant l'entourage de cette dernière de façon à lever toute ambiguïté sur son rôle dans les abus ;
- La participation des clients du programme à un don dans un organisme d'aide aux victimes ;
- L'invitation aux conjointes à participer aux activités du programme et à des rencontres de couple ;
- L'accompagnement lors de la reprise de contact entre un père ou un beau-père abuseur et sa victime ;
- La collaboration des participants de VISA à des activités de prévention.

LA RÉPARATION APRÈS LE TRAITEMENT

Au terme du programme VISA, certains des pères et des beaux-pères choisissent librement de participer à une série de 5 à 7 rencontres qui regroupent 3 à 5 offenseurs et 3 à 5 victimes adultes ayant été abusées sexuellement dans leur enfance. Cette nouvelle démarche qu'on appelle RDV (rencontres

détenus-victimes) est proposée par le Centre de Services de Justice réparatrice. Cette activité constitue un excellent complément au programme VISA bien qu'elle en soit complètement indépendante en ce sens qu'elle n'est pas sous la responsabilité du Service correctionnel et qu'elle ne fait aucunement partie du plan correctionnel du détenu. Il s'agit donc pour les hommes qui y participent d'une démarche personnelle.

Au cours de cette session RDV, offenseurs et victimes sont invités à «se parler», à «se révéler» mutuellement ce qu'ils ont commis ou subi. Le dévoilement des conséquences et des séquelles des abus par les victimes leur permettent de s'en soulager quelque peu tout en augmentant chez les offenseurs la prise de conscience de la gravité des souffrances qu'ils ont causées. Dans un troisième temps, offenseurs et victimes se parlent de réparation : ce qu'ils (elles) ont fait jusqu'à maintenant et ce qu'il leur reste à faire. Quand les victimes expliquent les efforts, les démarches, les coûts qu'elles ont dû investir pour se rétablir et se reconstruire, comparativement au peu qu'elles ont reçu de leurs offenseurs en terme de réparation, cela contribue à stimuler chez les offenseurs la volonté de se comporter avec compassion et de chercher des objectifs et des moyens de réparation encore plus appropriés et réalistes.

Tout cela se passe dans un étonnant climat de confiance, de sécurité, de respect et d'entraide, sous la gouverne de deux animateurs-thérapeutes et la présence active, parfois reconfortante, parfois confrontante, d'un ou deux représentants de la communauté. Habituellement, la dernière rencontre de la session sert aux participants à faire le bilan de la démarche, mais aussi à célébrer leur réconciliation et à se dire leur reconnaissance et leur appréciation mutuelle. Enfin, de trois à cinq mois plus tard, tous les participants sont invités à se retrouver lors d'une rencontre servant à réévaluer l'expérience (...) Car l'oeuvre de réparation s'est poursuivie...

Depuis 2003, six sessions de RDV ont eu lieu à l'EMSF. Vingt participants du programme VISA et vingt et une victimes ont fait l'expérience de cette activité de Justice réparatrice. Treize citoyens les ont accompagnés à titre de représentants de la communauté. Leurs commentaires ont été éloquentes et élogieuses ; les bénéfices de leur démarche, nombreux. Moyennant certaines conditions (traitement préalable de l'offenseur, accompagnement des victimes, etc.), il ne fait maintenant plus de doute pour nous que la réparation est un objectif vers lequel tendre dans le traitement des incestueux.

Le dévoilement

des conséquences

et des séquelles

des abus par les victimes

aux offenseurs de prendre

conscience de la gravité

des souffrances

qu'ils ont causées.

UN CURÉ EN PRISON...

Par Jules Beaulac, prêtre adplm@ntic.qc.ca

J'ai travaillé plusieurs années, une quinzaine en tout, comme aumônier catholique en milieu carcéral tant provincial que fédéral. Tout au long de ce ministère, j'ai tenu un journal que j'ai publié l'an dernier aux Éd. Novalis. Voici quelques convictions qui m'animaient en accomplissant ce travail pastoral très particulier et que j'ai consignées dans ce livre.

LA PERSONNE EST SACRÉE

Quand je rencontrais une personne incarcérée, je me disais toujours qu'il ne s'agissait pas d'un cas ni d'un numéro matricule, mais bien d'une personne. Peu importe ce qu'elle avait fait, ce qu'on disait d'elle, pour moi c'était un être humain que j'étais appelé à accueillir et à écouter de façon inconditionnelle, qui commandait mon respect et mon attention. Ma foi me disait en plus que c'était un enfant de Dieu comme tout le monde et que Jésus était mort et ressuscité pour elle comme pour toute personne. Dieu ne rejette personne, il est ouvert à tous.

LA PERSONNE EST UNIQUE

Il n'y a pas deux personnes exactement pareilles. C'est Pierre, Jean ou Louis qui entrent en contact avec moi. Ce n'est pas un dossier. C'est un être bien particulier, unique. De même qu'un médecin ne soigne pas seulement une maladie, mais surtout tel ou tel patient bien précis, de même je m'intéressais d'abord à la personne qui me rencontrait, à ce qu'elle portait de joies et de souffrances, de paix et de trouble, d'espoir et de désespoir. Il m'est toujours apparu important d'entretenir des rapports très personnalisés, c'est-à-dire le mieux ajustés possible au vécu, actuel et passé, de chacune des personnes incarcérées. Dans la Bible, Dieu appelle chaque personne par son nom, elle compte beaucoup pour lui et elle a du prix à ses yeux.

LA PERSONNE NE SE RÉDUIT PAS À SON DÉLIT

J'ai appris très tôt à distinguer entre le crime et le criminel. Si l'on peut et doit mesurer le délit à sa juste grandeur, on est appelé tout autant ne pas juger ni condamner le délinquant. Il l'a déjà été par la Cour, cela suffit. Je n'ai pas, comme personne humaine ni comme prêtre, à l'enfermer dans une catégorie



qui l'empêcherait de grandir. Dans l'Évangile, Jésus, s'il condamne le péché, ne condamne jamais le pécheur. Cet espace qu'il y a entre l'acte répréhensible et son auteur est le lieu de sa croissance personnelle. Il illumine sa vie de la lumière de l'espérance et constitue souvent le lieu de sa rencontre avec Dieu.

AUCUNE PERSONNE N'EST TOTALEMENT MAUVAISE

Il y a dans chaque personne du bon, du moins bon et du pas bon. Qui peut dire de lui ou d'un autre qu'il est totalement pur ou totalement impur? Tout est question de dosage.

Et, même dans la personne la pire, la plus récidiviste, la plus crapuleuse, la plus odieuse ou la plus rejetée à cause de ses crimes, il y a toujours un petit rayon de lumière quelque part. Il est souvent relié à une personne aimée ou aimante. Je demandais souvent à un détenu de me parler de sa mère ou de sa petite amie. Alors ses yeux s'illuminaient et le meilleur de lui-même apparaissait. C'est sur ce petit rayon d'espoir qu'il faut s'embarquer pour accompagner l'autre dans sa propre réhabilitation.

LA PERSONNE INCARCÉRÉE, C'EST JÉSUS LUI-MÊME

Quand je rencontrais une personne incarcérée, j'avais la conviction profonde que je rencontrais Jésus lui-même. Je me remémorais constamment la parole du Christ: «J'étais prisonnier et vous êtes venus me voir» et «Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait.» (Matthieu 25, 31-40) Ces paroles m'ont beaucoup aidé dans mon ministère et il m'est souvent arrivé de les répéter au détenu ou au prévenu qui venait causer avec moi dans mon bureau. Elles ouvraient souvent chez eux une porte d'espérance qu'ils s'empressaient de franchir.

Ce fut un beau ministère. Pas toujours facile. Mais toujours exaltant et souvent gratifiant. Ce rapport détenu-aumônier, cette relation pastorale, je crois bien que c'est l'exemple des vases communicants qui le décrit le mieux. Car, en ce ministère, nul ne sait qui donne le plus à l'autre ou qui reçoit le plus de l'autre.

L'espace

qu'il y a entre

l'acte répréhensible

et son auteur est le lieu

de sa croissance

personnelle.

APRÈS PLUS DE 20 ANS À L'ASRSQ,

JOHANNE VALLÉE SE RETROUVE À LA TÊTE DES SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC

Par Jean-François Cusson, ASRSQ

Ce sont
les bénévoles
qui m'ont appris
que les citoyens peuvent,
par leur énergie
et leur engagement,
faire la différence.

Le 23 juin dernier, Johanne Vallée nous annonçait officiellement qu'elle quittait l'ASRSQ. Elle venait d'accepter le poste de sous-ministre associée à la Direction générale des services correctionnels du Québec. Sur l'étage occupé par les bureaux de l'ASRSQ, l'émotion était palpable. On ressentait un mélange de grande fierté pour cette importante nomination et une tristesse à la constatation que nous perdions toute une collègue de travail.



Johanne Vallée

Avec toutes ces émotions et le brouhaha qu'entraînait son départ, c'est au retour des vacances que nous avons vraiment réalisé que Johanne n'était pas simplement partie pour quelques semaines. Il fallait se rendre à l'évidence que nous devions maintenant aller vers de nouveaux défis.

Cette nomination a, pour elle aussi, été un choc. Elle considère ce changement comme quelque chose de très stimulant, mais au moment de cette entrevue (une semaine après le début de ses nouvelles fonctions), elle tentait plutôt de se faire à l'idée qu'elle quittait le milieu communautaire. Malgré qu'elle reconnaisse que, sur le plan professionnel, elle était, peut-être, rendue à cette étape, elle avoue ne pas encore comprendre ce qui l'a mené au poste de sous-ministre associée.

LE DÉSIR DE CONTRIBUER

Quand on te fait une proposition comme ça, il faut que tu penses à plein d'affaires. Après avoir accepté, j'ai dû me retirer des dossiers sur lesquels je travaillais. Je devais mettre de l'ordre dans ceux-ci et il y avait ensuite les vacances... La poussière n'est pas encore retombée.. J'ai une transition à faire. Je dois aussi faire le deuil de l'équipe de l'ASRSQ et de son réseau.

Johanne Vallée reconnaît que cette décision a été des plus déchirantes d'autant plus qu'elle ne s'était

jamais vraiment fixé d'objectifs de carrière précis. Même si pour plusieurs, il était évident, qu'un jour, elle occuperait ce genre de poste, il m'était difficile d'imaginer l'ASRSQ sans elle. Et bien honnêtement, étant donné le rôle critique que l'association joue à l'endroit des services correctionnels du Québec (financement, prison privée, virages correctionnels, rapport Corbo...), je m'attendais à tout sauf à ce qu'elle se retrouve à la tête de cette organisation.

Compte tenu du rôle que j'ai toujours joué à l'ASRSQ par rapport aux dossiers des SCQ, la décision n'a pas été facile. Ce qui m'a poussé à accepter

c'est qu'après 18 ans à avoir eu comme mandat de questionner et de critiquer les services correctionnels, j'avais l'opportunité d'aller voir de plus près ce qui s'y passait et de mettre à profit mon expérience et mes connaissances.

Ses nouvelles fonctions l'amèneront à s'assurer que les actions des SCQ sont cohérentes avec la mission qu'ils se donnent. En plus de veiller au respect des orientations ministérielles, elle devra aussi s'assurer de la bonne gestion des budgets. Celle qui a toujours su défendre avec brio l'apport du communautaire, tout en reconnaissant le rôle important du gouvernement, souligne qu'elle se sent présentement en mode d'observation et d'apprentissage. Comment faire face à tous les défis qui se présentent ?

Je vais continuer à vivre 24 heures à la fois. Je ne mets pas l'obligation d'avoir des réponses à toutes mes questions tout de suite. Je me rends maintenant compte combien mon mandat est vaste. Je dois prendre le temps de connaître les gens et les différents dossiers. C'est certain qu'il y en a que je connais, mais pour d'autres, je dois partir à zéro.

Il est toujours préoccupant de changer d'environnement de travail et de rencontrer de nouveaux collègues. Comment sera accueillie une

personne qui a, au fil des ans, souvent décrié les incohérences du système correctionnel québécois? *La perception des gens avec qui je vais avoir à travailler me préoccupe tout comme celle de mes anciens collègues qui me voient changer de camp. Cependant, ça ne m'obsède pas. Il y a toujours eu des perceptions sur mon travail.*

Avec la nomination de quelqu'un qui provient du milieu communautaire, certains pourraient être amenés à penser qu'enfin certaines difficultés seront réglées. *Je suis consciente qu'il y en a qui ont beaucoup d'attentes, mais je ne me mets pas cette pression-là. J'y vais avec mes ressources personnelles et avec celle qu'on va me donner. Les gens doivent être réalistes. Il n'y a pas plus d'argent au Québec parce que je fais maintenant partie des services correctionnels. Le budget des SCQ n'a pas changé, les défis sont toujours les mêmes.*

Avec sa nouvelle équipe de travail, Johanne Vallée espère être en mesure de favoriser le même esprit de collaboration qu'elle a connue au sein de l'ASRSQ.

QUE D'ÉVÉNEMENTS

Au cours de sa carrière à l'ASRSQ, elle avoue avoir été marquée par de nombreux événements. Les moments les plus difficiles qu'elle avoue avoir connus ont été les crises internes rencontrées avec les membres de l'association. Elle se rappelle également de la construction du pénitencier de Joliette. *Je me souviens avoir été ébranlée par cette décision parce qu'on avait eu tellement de rencontres avec les détenues à Tanguay... Toutes les raisons étaient là pour justifier une construction dans la région de Montréal.*

Le dossier de Conrad Brossard a aussi été un événement marquant. *Avec cet événement, il a été possible de voir combien le réseau est vulnérable. On a aussi vu la détresse humaine et le côté le plus sombre de la réinsertion sociale. En plus de l'impact pour les victimes et les proches, j'ai aussi vu des intervenants pleurer. On se rend alors compte que l'échec nous guette tout le temps et que les conséquences peuvent alors être très lourdes.*

Comme gestionnaire, c'est dans ces moments de crise qu'elle admet avoir réalisé les plus grands apprentissages. Évidemment, elle n'a pas connu que des événements difficiles. Comme moment

de réjouissance, elle rappelle la récente annonce du gouvernement qui laissait tomber le projet d'une prison privée. Au-delà des événements, ce sont des personnes qu'elle a côtoyées qu'elle garde le meilleur souvenir. Elle souligne avoir été touchée par plusieurs bénévoles. *Ce sont eux qui m'ont appris que les citoyens peuvent, par leur énergie et leur engagement, faire la différence.*

ET QUELS DÉFIS POUR L'ASRSQ?

En examinant l'évolution de l'ASRSQ, Johanne Vallée remarque que l'association est devenue une organisation incontournable au Québec, et ce, surtout auprès de ses interlocuteurs gouvernementaux. Cependant, elle constate qu'il lui reste à se rapprocher encore plus des citoyens et à être encore plus présent dans les débats publics. *L'idée n'est pas de faire la «une» des journaux à tout moment, mais d'apporter un point de vue crédible en mettant en valeur l'expérience et l'expertise du réseau communautaire.*

L'évaluation de l'apport socio-économique du réseau communautaire de l'ASRSQ est un défi qu'elle n'aura pu compléter, mais elle aimerait bien que son successeur reprenne ce dossier. *Dans un contexte où les organismes composent avec une clientèle peu intéressante pour bien des gens, les organismes devront de plus en plus démontrer l'importance de leur contribution.*

UN MEILLEUR FINANCEMENT

Johanne Vallée rappelle que les SCQ ont un rôle important à jouer et qu'ils ont toujours été sous financés. C'est pourquoi elle souhaite devenir une voie crédible et entendue. Les membres du gouvernement doivent comprendre l'importance du service correctionnel et de tous ses différents partenaires. Ils doivent réaliser la nécessité de les financer à leur juste valeur pour qu'ils puissent s'acquitter convenablement de leur rôle.

Pour faire face à ces nouvelles fonctions, elle se sent bien outillée. À l'ASRSQ, elle a appris à composer avec un réseau dans lequel on ne retrouvait pas toujours de consensus. *J'ai eu à faire des arbitrages et j'imagine que j'aurai encore à jouer ce rôle. Je crois aussi avoir su développer la capacité de mettre les bonnes personnes ensemble, de bien saisir les personnes qui pouvaient être complémentaires. Je souhaite être en*

mesure d'amener les valeurs qui m'ont toujours animé.

À l'ASRSQ, Johanne Vallée a toujours eu la préoccupation de rester la plus proche possible des gens qui travaillent sur le terrain. Est-ce qu'il lui sera possible de continuer à travailler de cette façon dans un aussi gros ministère? Je suis quand même réaliste. *À l'ASRSQ, je n'ai jamais été capable de visiter tout le réseau. En plus, c'est bien connu, il y a toujours des changements de personnel et il faut toujours s'ajuster. Je vais essayer de rester proche du terrain parce que c'est ça qui permet de rester collé sur la mission fondamentale de l'organisation.*

UN GRAND VIDE

S'il n'est pas facile pour elle de quitter le réseau communautaire, il est tout aussi difficile pour ses collaborateurs de voir partir celle qui a œuvré plus de 18 ans à la direction générale de l'ASRSQ.

Côtoyer Johanne au quotidien a toujours été un immense privilège. Pour ma part, elle m'a considérablement aidé à progresser, autant sur le plan personnel et professionnel. Elle a toujours su s'intéresser à ceux qu'elle côtoie et elle possède la capacité de bien mettre en valeur les gens de son entourage. Offrant toujours de judicieux conseils, elle n'a jamais hésité à défendre la cause de la réinsertion sociale. Même dans les situations les plus délicates, elle s'avère une interlocutrice sérieuse et crédible.

À cause du rôle de leader qu'elle a su jouer au sein de l'ASRSQ, son départ laisse un grand vide. Cependant, avec un conseil d'administration aussi efficace et un réseau de membres qui s'impliquent de plus en plus, l'ASRSQ est bien positionné pour répondre aux défis que son départ suscite.

Ce qu'elle souhaite pour l'ASRSQ? *J'espère juste une chose, c'est que les gens ne lâchent pas le morceau et qu'ils continuent de défendre les valeurs de l'association. La personne qui me remplacera devra accepter de prendre le bâton du pèlerin. Nous ne travaillons pas toujours dans des conditions idéales et il faut beaucoup de persévérance. Les différents services correctionnels ne peuvent pas arriver à affronter seul, tous les défis. La communauté doit continuer à prendre la place qui lui revient.*

LE TRAVAIL EN DÉTENTION ET LA SANTÉ DES AGENTS DES SERVICES CORRECTIONNELS: ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE 2000 À 2004

Par : Recherche sur les impacts psychologiques, organisationnels et sociaux du travail

Ce texte a d'abord paru dans un numéro spécial du bulletin RIPOST en juin dernier. Pour des raisons d'espace, le présent article a été coupé. Vous trouverez sa version intégrale au : <http://www.cchvdr.qc.ca/Recherche/BulletinsRipost/NoSpecialJuin2005.htm>

On remarque
que le portrait
s'est assombri
entre 2000 et 2004,
le nombre d'agents
ayant un taux de détresse
psychologique élevé
ayant augmenté
de 40%.

L'établissement de détention constitue un univers de travail tout à fait particulier qui ressemble à bien peu d'autres, sauf peut-être à celui d'institutions psychiatriques ou autres établissements caractérisés par la réclusion. Ce milieu demeure méconnu malgré son ouverture récente sur le monde extérieur. Au Québec comme dans d'autres pays occidentaux, l'univers correctionnel a subi de nombreuses transformations au cours des trente à quarante dernières années. La mission des détentions a notamment changé de façon notoire. Alors que la prison disciplinaire traditionnelle avait pour mission de protéger la société des criminels en les contrôlant, ayant recours à des techniques de surveillance et de confinement des personnes détenues, la philosophie carcérale actuelle est plutôt orientée vers leur réinsertion en société. Ces changements idéologiques et les réformes des politiques correctionnelles ont inévitablement conduit à des bouleversements organisationnels. De ce fait, le métier d'agent des services correctionnels (ASC) est devenu plus complexe. Il requiert désormais des habiletés techniques et relationnelles particulières.

L'exercice du travail d'ASC a parallèlement été confronté à des conditions difficiles particulièrement en ce qui a trait à la relation d'aide aux personnes incarcérées. En effet, l'alourdissement de la clientèle et le retrait de nombreuses tâches liées à la réinsertion sociale au profit, notamment, des agents de probation ont contribué, selon les ASC, à limiter leur autorité pourtant nécessaire à la réalisation de leur travail. À cela s'ajoute l'affaiblissement de leur sentiment de sécurité particulièrement en raison de la difficile adaptation de l'organisation du travail à la féminisation accélérée du personnel et à l'embauche massive de jeunes agents à la suite du départ à la retraite de plusieurs agents expérimentés.

UN PORTRAIT QUI S'ASSOMBRI

Dans les établissements de détention provinciaux du Québec, cet état de fait semble avoir eu des répercussions importantes sur le taux d'absentéisme, l'augmentation considérable de la tension au travail et l'éclatement de nombreux conflits. Préoccupé par

ce malaise général, le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSCQ) s'est associé au ministère de la Sécurité publique afin d'initier une vaste recherche intervention-évaluative dans l'ensemble des établissements correctionnels québécois. Cette recherche vise à améliorer l'état de santé mentale des ASC et à accroître leur sentiment de sécurité au travail.

[Cette démarche de recherche amorcée en 2000], nous a permis, notamment, de constater que la situation générale des ASC s'est peu améliorée depuis 4 ans et qu'elle s'est même souvent détériorée. Ce document vous présente les faits saillants de ce constat.

On constate que la population des ASC québécois s'est quelque peu transformée au fil du temps. D'abord, soulignons l'augmentation de la proportion de femmes agentes au sein des établissements provinciaux, de 36% des répondants en 2000 à 41% en 2004. Un rajeunissement du personnel correctionnel est par ailleurs observé. En effet, alors que la proportion de répondants âgés de 18 à 34 ans était de 34% en 2000, elle est passée à 42% en 2004. Parallèlement, le niveau de scolarité des agents s'est également considérablement accru. En ce sens, le nombre d'ASC détenant un diplôme collégial ou universitaire est passé de 73% en 2000 à 80% en 2004. Enfin, notons que la répartition des statuts d'emploi parmi les répondants est restée stable entre 2000 et 2004, avec 2/3 d'agents à temps complet réguliers - et 1/3 d'agents à temps partiel réguliers.

LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

En 2000, on a pu observer qu'un grand nombre d'ASC québécois présentaient déjà un taux élevé de détresse psychologique. La proportion d'agents présentant un taux élevé était alors à la fois plus grande chez les hommes (33%) et chez les femmes (32%) qu'elle ne l'était dans la population québécoise (17% et 22%) (figure 1). On remarque par ailleurs que le portrait s'est assombri entre 2000 et 2004, le nombre d'agents ayant un taux de détresse psychologique élevé ayant augmenté à 40% chez les hommes et à 39% chez les femmes.

LA VIOLENCE AU TRAVAIL

La fréquence des actes violents exercés par la population carcérale envers le personnel correctionnel est en hausse. Alors que 35% des agents se disaient

victimes de violence physique exercée par les personnes incarcérées en 2000, ce sont 43% de ceux-ci qui s'en sont dits victimes en 2004. La tendance est encore plus forte lorsqu'on demande aux ASC s'ils ont subi de l'intimidation de la part de la clientèle, le taux d'exposition passant de 60% en 2000 à 78% en 2004. Une nouvelle question introduite au questionnaire de 2004 permet par ailleurs de constater que 58% des ASC affirmaient alors avoir été l'objet de harcèlement psychologique de la part des personnes incarcérées.

Les rapports sociaux entre le personnel correctionnel sont également fortement perturbés. Bien qu'à première vue les actes de violence physique perpétrés par des collègues, des subordonnés et des supérieurs semblent être des événements isolés, il faut noter que leur fréquence a pratiquement doublé entre 2000 et 2004. L'exposition à l'intimidation entre membres du personnel a également doublé entre 2000 et 2004. Alors que près de 17% des ASC ont mentionné avoir subi de l'intimidation de la part de leurs supérieurs en 2000, ce taux s'élevait à près de 35% en 2004. L'intimidation en provenance des collègues a évolué dans le même sens tout en présentant des taux d'exposition similaires. Dans la même vague, le taux d'exposition à l'intimidation proférée par les subordonnés est passé de 6% en 2000 à 14% en 2004. La mesure de l'exposition au harcèlement psychologique introduite à l'étude en 2004 nous a par ailleurs permis de constater que 13% des agents ont alors été l'objet de ce type de violence proférée par des subordonnés(es), 33% par des supérieurs et 36% par des collègues.

Quant au harcèlement psychologique au travail, toute provenance confondue (collègues, supérieurs, subordonnés et détenus), 70% des ASC québécois s'en sont dits victimes au cours de la dernière année. Ce taux est particulièrement élevé si on le compare à celui obtenu dans l'étude de Samak¹ réalisée auprès d'agents

correctionnels oeuvrant au sein de la fonction publique fédérale où il observe un taux d'exposition au harcèlement de 48% au cours des 5 dernières années.

LES CONTRAINTES LIÉES À L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les ASC sont par ailleurs fortement exposés à diverses contraintes liées à l'organisation du travail (tableau 3). D'abord, la demande psychologique élevée, qui se traduit par une grande quantité de travail, la complexité des tâches et les contraintes de temps dans leur réalisation, affectait une plus grande proportion d'agents en 2000 (57,0%) comparativement à 2004 (48%). Ensuite, la latitude décisionnelle faible, qui se manifeste par l'impossibilité de choisir comment faire son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent et le peu d'occasions d'utiliser ses qualifications et d'en développer de nouvelles, s'est fortement amplifiée au fil du temps. En effet, alors que 68% des agents mentionnaient avoir peu de latitude dans leur travail en 2000, ce taux a grimpé à 90% en 2004. Le faible soutien social des supérieurs, caractérisé par le peu d'aide, la collaboration déficiente et la faible contribution à la constitution d'un esprit d'équipe est demeuré stable entre 2000 et 2004 (approximativement 54%). Pour sa part, le faible soutien social des collègues s'est grandement amélioré. À cet effet, 83% des agents recevait un soutien faible de la part de leurs collègues en 2000 et ce taux s'est abaissé à 66% en 2004.

CONCLUSION

Entre 2000 et 2004 la proportion d'ASC québécois présentant un taux élevé de détresse psychologique ou étant victimes de violence au travail a augmenté de façon importante. Cette évolution de la situation au travail des ASC montre bien la pertinence, voire l'urgence de procéder à une intervention visant la réduction des contraintes du travail à l'origine de ces problèmes. À ce chapitre, une intervention est présentement en cours dans trois établissements expérimentaux.

Afin de compléter le volet scientifique de cette recherche, nous procédons à un suivi de l'évolution de la situation des ASC suite à l'intervention dans les groupes expérimentaux. L'hypothèse retenue est que les interventions qui ont cours dans ces établissements expérimentaux auront pour effet d'améliorer la santé mentale des ASC visés et de réduire la prévalence de la violence entre membres du personnel. Afin de vérifier cette hypothèse, nous administrerons de nouveau un questionnaire à ces agents, 1 an après l'implantation des changements (2006), puis 3 ans après (2008). De plus, nous devons nous assurer que les changements implantés dans les établissements expérimentaux sont bien à l'origine de l'évolution des taux de détresse psychologique et d'exposition à la violence. Pour ce faire, nous administrerons également de nouveau le questionnaire à l'ensemble des autres ASC québécois. Les résultats obtenus par ces autres ASC nous permettront de suivre l'évolution naturelle de leur situation, en l'absence d'intervention spécifique.

Nous vous rappelons que le but de cette recherche est de contribuer au mieux être au travail des ASC québécois. Ainsi, la collaboration de tous et de toutes dans ce projet est particulièrement précieuse et nous vous en remercions.

¹ Samak, Q. (2003), Les agentes et les agents correctionnels du Service correctionnel du Canada en rapport avec leurs conditions de travail : une étude-enquête, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

MIRAGE: Nouveau programme pour les personnes fraudeuses à Expansion-Femmes de Québec

Par Marie-Eve Bourgoïn, Expansion-Femmes de Québec

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre dernier-né: le programme «Mirage». Ce frontispice est révélateur. Le mot lui-même peut être interprété de différentes façons: apparence trompeuse, illusion, faux-semblant, tromperie. Si l'on transpose le tout au niveau de l'agir illégal, on pourrait dire que ce sont en quelque sorte certaines des «conditions» sine qua non à une fraude.

Mirage a été développé en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique pour la clientèle reconnue coupable de fraudes que nous avons en commun. Ce projet est novateur, car à notre connaissance, il n'existe aucun programme de groupe au Québec qui s'adresse aux personnes fraudeuses, bien que ce genre de délit est loin d'être en voie de disparition.

Au cours de l'élaboration du programme Mirage, les différents intervenants consultés (agents de probation, agents de surveillance, cadres dans les ressources d'hébergement pour délinquants, professeurs et chercheurs qui s'intéressent aux fraudeurs, etc.) étaient unanimes: les clients ayant une **criminalité structurée** dirigée vers la fraude représentent un défi de taille pour les professionnels. Bien que l'intelligence de ces délinquants soit habituellement supérieure à la moyenne et qu'aucun problème de santé mentale ne freine leur cheminement, les fraudeurs apparaissent hermétiques à l'intervention, peu motivés au changement et enclins à récidiver. Ils affichent une personnalité empruntée; de fait, peu d'intervenants peuvent affirmer que ces clients sont sincères et authentiques dans leur discours. Dans le même ordre d'idées, nous retrouvons également le fraudeur de «plus petite envergure», celui dont la criminalité est moins structurée, mais tout aussi récurrente: ce type de clientèle est aussi fréquent dans nos milieux de travail et génère tout autant d'énergies dans l'intervention.

Dans ce rigoureux travail d'élaboration, nous avons fait appel à plusieurs spécialistes de la délinquance, tous chercheurs et professeurs dans différentes universités québécoises. En plus de notre expérience clinique, nous avons épluché des dossiers fédéraux et provinciaux et avons fait ressortir des constantes quant à la personnalité des personnes qui ont commis des fraudes. Un portrait de leurs principales caractéristiques a ainsi pu être brossé. C'est donc à la lumière de ces caractéristiques que nous avons développé Mirage, dans l'optique d'offrir des outils d'intervention adaptés aux traits de personnalité des fraudeurs. Pour ce faire, nous avons utilisé les théories

behaviorales cognitives ainsi que la recension des écrits sur les fraudeurs.

BUT DU PROGRAMME:

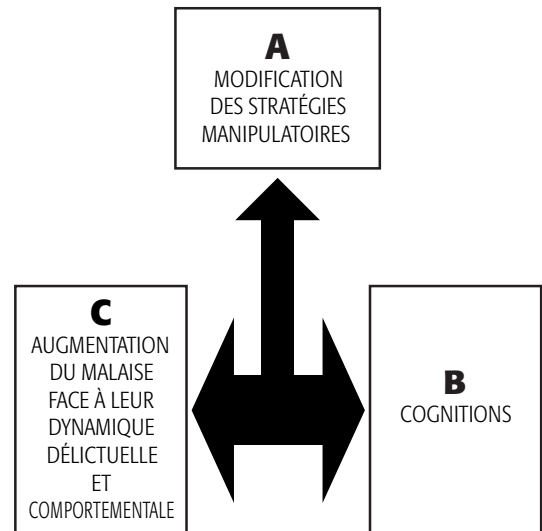
Le but général du programme «Mirage» est de réduire la récidive délinquante des criminels fraudeurs.

«Mirage» poursuit cinq objectifs généraux. Les participants:

- développeront des rapports authentiques dans leurs relations interpersonnelles;
- développeront leur conscience de l'autre;
- diminueront leurs comportements manipulateurs;
- se conscientiseront quant à leurs comportements criminels;
- augmenteront leur malaise quant à leurs comportements criminels.

Ce programme offre une intervention de groupe. Ces groupes sont ouverts, composés de femmes et d'hommes confrontés à l'appareil judiciaire et correctionnel pour des délits de fraude. Le programme débutera dès l'automne 2005.

STRUCTURE DU PROGRAMME «MIRAGE»



Le schéma ci-haut présenté illustre de façon succincte les trois axes sur lesquels le programme «Mirage» intervient¹.

¹ Cette classification a été élaborée dans le but de simplifier la compréhension du programme et de ses activités.

Les fraudeurs

apparaissent hermétiques

à l'intervention,

peu motivés

au changement

et enclins à récidiver.

SOUVERAINS ANONYMES, POUR L'ESSENTIEL

par Mohamed Lotfi

Souverains anonymes (SA) est une émission radiophonique, éalisée avec et pour les détenus de la prison de Bordeaux à Montréal depuis janvier 1990. Souverains anonymes a reçu quelque 500 artistes invités, a diffusé quelque 700 heures d'émissions sur les ondes d'une vingtaine de radios communautaires au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et même en France.

Depuis 2000, SA a aussi un site Internet où on peut cliquer et écouter les dernières émissions : «www.souverains.qc.ca».

Ce programme fait désormais partie du paysage médiatique, reconnu pour son impact auprès des personnes incarcérées, mais aussi auprès des membres de la communauté qui apprennent, grâce à ce programme, de découvrir différemment les détenus.

Une première décision en 2003 de mettre fin à ce programme a été annulée grâce à l'appui du ministre Jacques Chagnon. Deux ans plus tard, Souverains anonymes, malgré un nouvel appui politique et financier de la part de neuf ministres de l'actuel Gouvernement, dont celui de la Sécurité publique et le premier ministre lui-même, ce programme est de nouveau remis en question par la nouvelle direction de Bordeaux. C'est le local de l'activité, un studio théâtre, que la nouvelle direction vient de démanteler pour le remplacer par un autre local, trois fois plus petit et ne répondant pas aux besoins ni aux conditions de travail.

Nicodème Camarda, ex-détenu de Bordeaux raconte ici l'essentiel de son expérience à SA.

Mon nom est Nicodème Camarda, je suis un ex détenu de la prison de Bordeaux, mais aussi un Souverain anonyme. Pour ceux qui ne le savent pas encore Souverains anonymes c'est un micro au milieu d'une prison. Un micro offert et ouvert aux détenus de la prison de Bordeaux. Un micro pas comme les autres. Un concept particulier et original qui a suscité mon admiration dès mon premier test de son. Une activité qui prend la forme d'une émission radiophonique préenregistrée et où l'on reçoit des artistes invités. Une activité pour laquelle les participants se creusent les neurones à préparer des textes, des questions, des poèmes et des chansons. Et tout cela, sous la supervision du concepteur et réalisateur Mohamed Lotfi; un être extraordinaire, génial, complètement occupé et préoccupé par le sort et la parole des Souverains de Bordeaux.

Mais, qu'est-ce c'est vraiment un Souverain anonyme? C'est d'abord et avant tout un être humain qui se relève et que l'on considère parce qu'il se reprend.

Quelqu'un qui a des choses à dire, à entendre, à découvrir et à apporter. Ce n'est pas n'importe qui: c'est quelqu'un. C'est moi. Un enfant retrouvé. Une part de notre société. Un être intéressé et occupé à tout ce qui est réalisation de soi et expression du monde qui l'entoure. Un Souverain anonyme c'est celui qui cesse de rêver sa vie et qui commence à vivre ses rêves. C'est ce que Mohamed nous enseigne, à sa manière. Et comme l'a dit Albert Jacquard à la fin de son premier passage chez les SA en 1993: Un Souverain anonyme c'est un grand de ce monde. «Difficile Monsieur le Directeur, après une telle déclaration, d'envoyer chier le système!»

Au début de ma sentence à Bordeaux, je me suis vite rendu compte qu'il n'y avait pas grand-chose à faire. À part quelques cours, rien d'intéressant pour me garder en contact avec le dehors, rien. Et c'est là tout le problème! Avec rien devinez ce qu'on obtient? Heureusement, il y avait un micro et d'autres hommes pour nous donner et partager la parole. La parole des souverains.

Treize ans après, je réalise encore combien ce programme fut déterminant et essentiel pour moi. Entre parler ou rester silencieux, c'était pour moi une question de vie ou de mort. Devant le micro, je prenais conscience peu à peu qu'après tout, le monde n'était pas si mauvais que ça! Que je n'étais pas un monstre, et que je pouvais m'en sortir. Dans ma prise de parole, je me sentais appuyé, encadré et encouragé. Souverain anonyme me redonnait espoir en la vie en m'ouvrant la porte de la réflexion, de la création et de la communication. Avec Souverain anonyme, Bordeaux, pour moi, ce n'était plus uniquement une prison. Avec les invités de Souverains anonymes, j'ai pris le temps de remettre en question certaines de mes valeurs. Ce que je retiens d'essentiel, c'est l'envie de me réinventer. Depuis treize ans, je n'ai jamais remis les pieds dans une prison.

Depuis deux ans, j'entends que Souverains anonymes serait menacé. Pourquoi n'approuverait-on pas le fait que des détenus puissent jouir d'un droit d'ouverture sur le monde? Celui qui les attend à leur sortie. Si on croit vraiment aux principes de réhabilitation, Souverains anonymes doit continuer d'exister. Je vous invite à l'écouter. C'est la meilleure façon de lui donner un sens. Mercredi 15h CINQ FM, 102,3 et sur Internet «www.souverains.qc.ca».

Longue vie à Souverains anonymes.

Nicodème Camarda 30 juillet 2005

Entre parler

ou rester silencieux,

c'était pour moi

une question de vie

ou de mort.

Devant le micro,

je prenais conscience

peu à peu qu'après tout,

le monde n'était pas

si mauvais que ça!

À L'OMBRE DU PÉNITENCIER DE DONNACONA

Par Jean-Pierre Labadie
Montréal, *Intouchables* 2005, 183p.

Les livres sur les institutions carcérales du Québec ne sont pas légion. Et écrit par un agent correctionnel encore plus rare. Voilà pourquoi le livre de Jean-Pierre Labadie devrait susciter un intérêt certain pour le lecteur avide d'informations sur un milieu par essence confiné au secret.

Ce livre ne fera pas que répondre à un esprit curieux, mais il saura mettre les autorités correctionnelles en alerte. En effet, ce qui nous est présenté est un dossier concernant un agent correctionnel congédié pour avoir «volé» six T-shirt et une paire de jeans. Ce dossier est particulièrement intéressant parce qu'il nous permet de comprendre le fonctionnement du système correctionnel à partir du point de vue de l'institution.

Comme à chaque fois qu'il y a un «incident», une enquête institutionnelle est commandée. Comme dans les cas d'harcèlement, le rapport d'enquête doit être remis aux personnes mises en cause. Et comme dans le cas que nous avons exposé dans un livre¹, le rapport n'a pas été remis à l'agent concerné comme l'exige la procédure.

Mais comme dans toute analyse il y a un point de vue qui est privilégié, celle de Labadie n'y échappe pas. Ce qui est par contre intéressant, c'est le jugement² rendu par la commissaire Evelyne Henri de la Commission des relations de travail dans la fonction

publique dont il rend compte. À titre de personne extérieure au SCC, elle a dû se prononcer sur le grief déposé par l'agent correctionnel. Ses constatations sont édifiantes: le personnel (y compris le directeur) concerné par cette affaire et qui soutient le congédiement n'a pris aucune note relative aux différents événements menant à l'arrestation de l'agent Friolet, ni produit de rapports pertinents. D'ailleurs, lors de son arrestation, la *Loi* et la *Directive 630* n'ont pas été respectées. Le directeur pour sa part savait qu'il se commettait depuis longtemps du chapardage au pénitencier Donnacona, mais il n'a pris aucune mesure pour y mettre un terme, même après que l'agent Friolet ait été pris en flagrant délit.

Pour ces raisons, et d'autres relatives à la crédibilité des témoins, la commissaire a ordonné la réintégration de l'agent Friolet au sein du SCC. Cette décision donne du poids à l'analyse de Labadie et renforce ses prétentions relatives aux malversations commises par des collègues et des supérieurs au sein du pénitencier même sans oublier les autorités régionales.

Cette sortie diffère considérablement des analyses «scientifiques» parce qu'elle émane directement de l'intérieur et se fonde sur une documentation privilégiée.

GUANTANAMO : Le bagne du bout du monde

Par Philippe Boloïon
Paris, *La Découverte*, 2004, 238p.

Guantanamo est un mot bien connu. Il fait référence à un bagne lointain malgré qu'il soit entièrement étasunien. Le reportage de Philippe Boloïon est toujours d'actualité parce que la chape de plomb est manifestement maintenue par le président Bush et ses acolytes.

Boloïon nous présente l'histoire de Guantanamo et comment cette base a été transformée, par un pays qui se targue d'être démocratique et fondé sur les principes de droit, en un camp hors du temps et hors de droit national et international. Hors de temps lorsque les autorités américaines y ont installé l'un des premiers camps pour les malades du sida. Hors du droit puisque le droit national et international ne s'y applique pas.

Au-delà des sévices, il faut savoir comment le politique a mis en place un lieu indéfinissable. En effet, aucune référence actuelle ne peut s'appliquer à Guantanamo puisque le droit national n'a pas cours selon la loi étasunienne. Ainsi, on se retrouve dans un contexte «totalitaire» où le pouvoir politique est absolu dans un monde où il y a un minimum de contre pouvoir.

¹ Jean Claude Bernheim et Karine Cyr. *Le harcèlement psychologique comme crime d'État*, Montréal, Cursus universitaire, 2003, 139p.

² disponible sur internet: www.pslrb-crtfp.gc.ca/decisions/fulltext/29530_f.asp

LA MAISON THÉRÈSE-CASGRAIN FÊTE SES 25 ANS

Eh oui! Déjà 25 ans! Pour l'occasion, nous avons convié, le 10 septembre, nos résidentes et anciennes résidentes au Parc Maisonneuve pour un Méga pique-nique où elles ont été invitées à venir célébrer avec leur famille.

Dans le cadre des activités du 25^e, nous organisons un tirage-bénéfice dans le but de soutenir 3 nouveaux projets:

MAMAN ME RACONTE

Un programme de lecture destiné aux enfants dont les mères séjournent en prison. Le projet consiste à offrir aux femmes incarcérées la possibilité de rester en contact avec leurs enfants en leur racontant un conte. La maman participante est invitée à lire un conte en l'enregistrant sur une cassette qui, par la suite, est acheminée à l'enfant. Ce dernier reçoit par la poste un baladeur, des écouteurs, deux piles, la cassette ainsi que le livre afin de suivre l'histoire racontée par sa maman. Nous espérons recueillir assez de fonds pour l'implanter dans les trois principaux établissements pour femmes au Québec: le Centre de détention de Québec, la Maison Tanguay et l'Établissement Joliette.

PROGRAMME GESTION DE LA COLÈRE

Ce programme a fait ses preuves auprès de la clientèle féminine en milieu carcéral. Nous souhaitons offrir à la clientèle féminine du milieu ouvert l'opportunité de participer à des ateliers.

ACTIVITÉS DE CRÉATIVITÉ EN MAISON DE TRANSITION

L'art thérapie demeure un outil privilégié pour l'expression des émotions. Un médium qui a fait ses preuves auprès de la clientèle en santé mentale. Aussi, l'argent recueilli nous permettra d'assurer la pérennité de cette activité auprès de notre clientèle souffrant de santé mentale.

En participant à notre tirage-bénéfice, vous courez la chance de gagner;

- un voyage pour deux d'une semaine à Cuba;
- un abonnement chez Pro-Gym;
- un forfait beauté d'une journée chez Zen;
- un repas pour deux au restaurant Le paradis des amis (cuisine française et des caraïbes).

**MAIS SURTOUT,
VOUS NOUS DONNEZ LES MOYENS DE LES AIDER.**

**BULLETIN DISPONIBLE
À LA SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC
AU
514-489-2116 POSTE 0**



COLLOQUE DEUX MILLE

Colloque sur la prévention et l'intervention face à la criminalité

PROPOSITION DE PRÉSENTATION

*Le prochain colloque organisé en collaboration avec l'ASRSQ
aura lieu à Orford du les **10, 11 et 12 mai 2006.***

*Le prochain thème abordera la personne comme levier de changement.
Il est possible de soumettre des propositions de présentation
jusqu'au 4 novembre prochain.*

*Pour soumettre une proposition
veuillez remplir le formulaire disponible au www.asrsq.ca.*

Pour information : Josée Rioux au 819 564-5127

TIRAGE BÉNÉFICIE

La Société Elizabeth Fry du Québec
vous invite dans le cadre du 25^e anniversaire de la Maison
Thérèse-Casgrain à participer à son tirage afin de
soutenir 3 nouveaux projets.

Les prix : Les projets :

1 Voyage pour 2 à Cuba

3 Abonnements chez Pro-Gym

1 Forfait beauté chez Zen

1 Certificat-cadeau au restaurant

Le Paradis des amis

spécialité : cuisine des caraïbes et française

Maman me raconte :

Enregistrement d'un conte par une mère pour
son enfant

Atelier de créativité :

Démarche de croissance personnelle à travers l'art

Atelier de la gestion de la colère :

Démarche en groupe visant un meilleur contrôle
des émotions

Info : Le tirage aura lieu
le 25 novembre 2005
au siège social de la Société à 14h

Société Elizabeth Fry du Québec
(514) 489-2116 poste 0
5105, ch. de la côte St-Antoine
Montréal, Qc H4A 1N8